ORGANE OFFICIEL DES ÉLUS

LE BULLETIN DES COMMUNES

MAGAZINE MENSUEL
NOVEMBRE 2026
Le magazine des élus et décideurs territoriaux



NUMÉRO SPÉCIAL · 108E CONGRÈS & SALON DES MAIRES

Le Congrès des maires 2025, Porte de Versailles. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

2027 : les décisions qui attendent les maires

Budget, intercommunalité, statut de l'élu, santé, tourisme : le guide pour préparer le Congrès du 24 au 26 novembre et aborder l'année qui vient.

CONGRÈS
Le guide du Congrès **p. 8**

BUDGET 2027
Où en est le débat **p. 19**

SANTÉ
Prévoyance : l'échéance 2029 **p. 37**

TOURISME
Les outils des communes **p. 52**

PARIS EXPO · PORTE DE VERSAILLES
Congrès : 24-26 novembre 2026 · pavillon 4 — Salon : pavillon 7

bulletindescommunes.net
Diffusé à 39 720 décideurs territoriaux



PUBLICITÉ

ÉDITO

Le premier Congrès d'un mandat sous tension

Ce numéro spécial paraît trois jours avant l'ouverture du 108e Congrès des maires. Il a une ambition simple : vous donner des repères.

Quatre congressistes sur dix qui franchiront les portes du pavillon 4 le 24 novembre sont de nouveaux élus, selon l'AMF. Pour eux comme pour les maires reconduits en mars, ce premier Congrès du mandat s'ouvre dans un contexte inédit : un budget de l'État rejeté à l'Assemblée nationale et en cours d'examen au Sénat, des collectivités appelées à contribuer au redressement des comptes publics, une élection à la présidence de l'AMF et une campagne présidentielle qui se dessine.

Dans ce paysage mouvant, nous avons fait un choix : distinguer ce qui est décidé de ce qui ne l'est pas. Chaque chiffre de ce numéro est accompagné de sa source, chaque citation a été prononcée ou écrite publiquement, et les montants du budget 2027 sont présentés pour ce qu'ils sont à ce jour : des propositions encore en discussion au Parlement.

Vous trouverez d'abord un guide pratique du Congrès et du Salon, jour par jour, avec un parcours conçu pour les nouveaux élus et un mode d'emploi neutre de l'élection à la tête de l'AMF. Notre grand dossier fait ensuite le point sur les décisions qui attendent les élus en 2027 : finances, intercommunalité, décentralisation, statut de l'élu, sécurité, logement, eau et climat. Un calendrier et un annuaire des décideurs complètent ces repères.

Deux thèmes nous ont semblé mériter un traitement à part. La santé, d'abord : l'accès aux soins reste la première inquiétude des habitants, et la protection sociale complémentaire des agents entre dans sa phase obligatoire, avec l'échéance de 2029 pour la prévoyance. Le tourisme, ensuite : un levier économique majeur pour de nombreuses communes, mais aussi une source de tensions sur le logement et les ressources naturelles.

Pour les équipes municipales et intercommunales, l'enjeu est très concret : les budgets primitifs pour 2027 devront être préparés sans connaître le montant définitif des prélèvements ni le taux de remboursement de la TVA sur une partie des investissements. Les repères réunis dans ce numéro doivent aider à bâtir des hypothèses prudentes et à suivre, semaine après semaine, l'issue des débats.

Pour faciliter la lecture en ligne, chaque titre du sommaire, chaque séance du programme et chaque source est cliquable : un clic suffit pour ouvrir le document d'origine ou la page souhaitée. Une barre de navigation, en bas de page, permet de passer d'une rubrique à l'autre.

Enfin, parce que l'actualité ne s'arrêtera pas le 21 novembre, la version en ligne de ce magazine, dans notre kiosque, sera mise à jour après le Congrès : résultats de l'élection, résolution générale, annonces du gouvernement.

Bonne lecture, et bon Congrès à toutes et à tous.

La rédaction
Le Bulletin des Communes

L'OURS

LE BULLETIN DES COMMUNES
Magazine numérique mensuel
Numéro spécial · novembre 2026

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jean-Jacques Alvo

ÉDITEUR
M.A. Édition et Presse des Collectivités

ADRESSE
138, avenue Victor Hugo
75016 Paris

RÉDACTION
Rédaction du Bulletin des Communes

RÉGIE PUBLICITAIRE
Maxime Leroy · MediaPartners Agency
maxime.leroy@bulletindescommunes.net
06 25 99 56 27

CRÉDITS PHOTOS
© Le Bulletin des Communes

DIFFUSION
Mensuel numérique
39 720 décideurs territoriaux

LECTURE EN LIGNE
bulletindescommunes.net/kiosque

CONTACT RÉDACTION
redaction@bulletindescommunes.net

BOUCLAGE
Informations à jour au 16 novembre 2026

ANNONCEZ DANS LE BULLETIN
39 720 décideurs territoriaux chaque mois
Contactez la régie →

Sommaire

NUMÉRO SPÉCIAL · NOVEMBRE 2026

Cliquez sur un titre pour y accéder



CONGRÈS & SALON DES MAIRES

8 Le guide du 108e Congrès, jour par jour



GRAND DOSSIER

19 Budget 2027 : où en est le débat



SANTÉ

34 Déserts médicaux : les leviers des maires

LE MAGAZINE

03 Édito : le premier Congrès d'un mandat sous tension

GRAND DOSSIER · 2027

17 2027 : les décisions qui attendent les maires
18 Budget 2027 : ce que demande l'État
19 Le budget : où en est le débat
22 Intercommunalité : le nouveau mandat
25 Décentralisation et simplification
26 Statut de l'élu : ce qui change
27 Polices municipales
29 Logement
30 Eau, sols, air, climat
31 Le calendrier des élus
32 Qui décide quoi

TOURISME, LEVIER ÉCONOMIQUE

46 Un record en 2025, un été porté par les Français
47 Le tourisme en huit chiffres
49 La feuille de route de l'État
50 Taxe de séjour 2027
51 Meublés de tourisme : la loi Le Meur
52 Surtourisme : les outils
53 Vélo et Jeux d'hiver 2030

CONGRÈS & SALON DES MAIRES

06 Le Congrès et le Salon en huit chiffres
07 108e Congrès : « Regagnons nos libertés »
08 Le programme jour par jour
12 Salon des maires : trente ans d'audace locale
13 Nouvel élu : dix rendez-vous
14 Présidence de l'AMF : mode d'emploi
15 Venir, voter, suivre les débats

SANTÉ, PRÉVOYANCE & PROTECTION SOCIALE

34 Déserts médicaux : l'état des lieux
35 France Santé, centres de santé : les leviers
37 Prévoyance des agents : l'échéance 2029
40 Publireportage : la Mutuelle de Solidarités Locales
42 Mutuelles communales
43 Santé mentale et grand âge
44 Sécurité sociale 2027

REPÈRES

55 Ce qu'ils ont dit : budget 2027
56 Ce qu'ils ont dit : libertés locales, santé
59 Les rendez-vous de la semaine
60 Quinze repères pour 2027
62 Sources et méthode


Hello*
les filières d'avenir tournées vers les énergies renouvelables et les services
ENGIE
240 000 emplois devraient être créés dans la filière des énergies renouvelables d'ici 2020**.
ENGIE prévoit 35 000 recrutements d'ici 2021 pour répondre à ses besoins en compétences. Le Groupe a déjà réalisé en 2018 plus de 12 600 recrutements en France dont 4 000 jeunes.
Plus d'informations sur engie.com
ENGIE vous accompagne dans la transition zéro carbone.
#JagisAvecENGIE
L'énergie est notre avenir, économisons-la !
*Hello : bonjour. **Source Ademe et Ministère de la Transition écologique et solidaire.
ENGIE : SA AU CAPITAL DE 2 435 285 611 € - RCS NANTERRE 542 107 651. © Getty Images, Stocksy.

PUBLICITÉ

EN CHIFFRES

Le Congrès et le Salon en huit chiffres

108e

Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France

6

débats en séance plénière au Grand auditorium

84

forums et ateliers, répartis en 16 parcours thématiques

40 %

environ de nouveaux élus parmi les congressistes (AMF)

1 400

exposants environ attendus au Salon des maires

30 ans

pour le Salon des maires et des collectivités locales

65 672

visiteurs au Salon en 2025, en hausse de 8,4 %

2

candidats à la présidence de l'AMF, vote du 23 au 25 novembre

Sources : AMF (conférence de presse du 4 novembre 2026), Maire-info, salondesmaires.com (bilan 2025).

SOURCES **Maire-info** · **Bilan du Salon 2025** · **Programme AMF**

CONGRÈS

108e Congrès : les maires veulent « regagner leurs libertés »

Du 24 au 26 novembre, Paris Expo Porte de Versailles accueille le premier Congrès du mandat 2026-2032. Budget 2027, décentralisation et élection à la tête de l'AMF domineront les débats.



Débat au Congrès des maires. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

Le 108e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France se tient du mardi 24 au jeudi 26 novembre 2026 à Paris Expo, Porte de Versailles (pavillon 4). Il est précédé, le lundi 23 novembre, de la Rencontre des élus des Outre-mer au Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux. Le Salon des maires et des collectivités locales se déroule en parallèle, pavillon 7.

Le thème retenu par l'Association des maires de France, « Regagnons nos libertés », prolonge le mot d'ordre de 2025, « Liberté pour les communes ». Selon Maire-info, il « exprime une exigence et un appel » en faveur de la décentralisation et de la subsidiarité. Le magazine Maires de France le résume ainsi : « reconquérir une capacité d'agir ».

C'est aussi le premier Congrès d'un mandat ouvert par les municipales de mars 2026 : environ 40 % des congressistes sont de nouveaux élus, selon l'AMF. Le programme compte 6 débats en séance plénière et 84 forums et ateliers, organisés en 16 parcours thématiques.

Les finances locales occuperont une place centrale. Le projet de loi de finances pour 2027, rejeté par les députés début novembre, arrive en séance au Sénat le 20 novembre, quatre jours avant l'ouverture du Congrès. Le débat plénier du jeudi 26 au matin s'intitule « Finances : en finir avec les erreurs du passé ».

Le Congrès est enfin un moment de vote : les adhérents de l'AMF élisent leur président, leur Bureau et leur Comité directeur par voie électronique, du lundi 23 novembre à 17 heures au mercredi 25 novembre à 13 heures. Deux candidats sont en lice pour la présidence (lire page 14).

Côté gouvernement, la ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, Françoise Gatel, est annoncée au débat du mardi matin sur l'organisation des pouvoirs locaux. Le programme prévoit une intervention du Premier ministre, Sébastien Lecornu, à la séance de clôture du jeudi, « sous réserve ».

SOURCES Programme AMF · Maire-info, 5/11 · Dossier de presse AMF



PUBLICITÉ

LE GUIDE DU CONGRÈS

Le programme jour par jour

Sélection des débats, forums et ateliers annoncés par l'AMF au 16 novembre 2026. Cliquez sur une séance pour ouvrir le programme officiel. Les intervenants marqués « p. » sont pressentis.

LUNDI 23 NOVEMBRE

09 h 30 — Mot d'accueil – Rencontre des élus des Outre-mer
Séance officielle · Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux — David Lisnard, président de l'AMF

09 h 50 — Les Outre-mer face aux défis démographiques
Débat · Issy-les-Moulineaux — Naïma Moutchou, ministre des Outre-mer (p.), Joël Balandraud, vice-président de l'AMF, Ericka Bareigts, vice-présidente de l'AMF, Catherine Conconne, sénatrice …

14 h 30 — Les maires d'Outre-mer face à la crise du logement
Débat · Issy-les-Moulineaux — Vincent Jeanbrun, ministre de la Ville et du Logement (p.), Serge Hoareau, Thierry Repentin, Pascal Vittori, Claude Plenet …

14 h 30 — Sécurité en Outre-mer : renforcer le partenariat entre maires ultramarins et forces de sécurité intérieure
Forum · Issy-les-Moulineaux — Justin Pamphile, Frédéric Masquelier, Général Pierre Poty (Gendarmerie outre-mer), Jean-Baptiste Dulion (DGPN)

17 h — Ouverture du scrutin électronique pour le renouvellement des instances de l'AMF (jusqu'au 25/11 13 h)
Élection

MARDI 24 NOVEMBRE

10 h — L'organisation des pouvoirs locaux à l'heure de nouveaux défis
Débat plénier · Grand auditorium — Françoise Gatel, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation (p.), André Laignel, premier vice-président délégué (p.), Guy Geoffroy, Florian Bercault …

10 h — Les outils à la main des maires pour agir sur l'offre de soins
Forum · Salle Liberté — Frédéric Chéreau, Claire Peigné, Denis Robin (ARS Île-de-France), Dr Eric May (FNCS), Dr Jean-François Moreul (Fédération des CPTS)

MARDI 24 NOVEMBRE (SUITE)

10 h — Accompagner les habitants dans l'accès au logement dans un contexte de crise : enjeux et outils
Forum · Salle Égalité — Véronique Pouzadoux, Thierry Repentin, Arnaud Deslandes, Jamilah Habsaoui, Sophie Joissains …

10 h — Communes nouvelles : quels enjeux politiques, financiers et démocratiques pour le mandat à venir ?
Forum · Salle Fraternité — Paul Carrère, Philippe Chalopin, Cécile Cukierman (p.)

10 h — Polices municipales et forces de sécurité intérieure de l'État : construire ensemble une sécurité efficace
Forum · Salle Démocratie — Frédéric Masquelier, Jean-Paul Jeandon, Nicolas Daragon, Philippe Buisson, Nina Julié …

10 h — Aménager les littoraux : quels enjeux, 40 ans après l'entrée en vigueur de la loi Littoral ?
Forum · Salle Nation — Dominique Cap

10 h — Être maire en Europe
Forum · Salle Europe — Christophe Rouillon, Christoph Schnaudigel (CCRE), Inês de Medeiros

11 h — Violences numériques : protégez-vous, protégez votre mandat !
Atelier · Agora bleue — En présence de Françoise Gatel, ministre

11 h 45 — Femmes élues : Osons ensemble !
Forum · Salle Démocratie — Florence Portelli, Pauline Le Fur, Florie Blanc, Charlotte Goujon …

12 h — Extinction du réseau cuivre (téléphone fixe et ADSL) et de la 2G/3G : votre commune est concernée
Atelier · Agora rouge — Jérôme Neveux, Olivier Fritz (Orange), Valentin Mugnié (ARCEP), Samir Helal (DGE)

13 h 30 — Séance d'ouverture du 108e Congrès
Séance plénière · Grand auditorium — Accueil par David Lisnard, président de l'AMF, Assemblée générale ordinaire, Discours des candidats à la présidence de l'AMF : Philippe Laurent (maire de Sceaux) et David Lisnard (maire de Cannes), Hommage aux communes sinistrées …

18 h — Cérémonie de remise des Prix de l'Innovation (Salon des maires)
Salon · Arène de l'Audace, Salon (Pavillon 7)

Le programme jour par jour (suite)

MERCREDI 25 NOVEMBRE

09 h 30 — Comment concilier les usages pour gérer durablement les ressources en eau
Débat plénier · Grand auditorium — Dominique Peduzzi, Danielle Mametz, Marie-Noëlle Tribondeau, Emmanuel Grieu, Emmanuel Ferrand ...

09 h 30 — Rencontre des maires et des directeurs académiques : renforcer la concertation pour faire face aux défis de l'école
Forum · Salle Liberté — Frédéric Leturque, Antoine Jouenne

10 h — Intercommunalité-commune : quelle organisation pour une gouvernance claire et partagée ?
Forum · Salle Égalité — Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Michaël Delafosse, Pascale Gillet, Jean-Claude Grenier, Fabian Jordan ...

10 h 30 — Statut de l'élu local : les clés pour anticiper, s'organiser et piloter efficacement son mandat
Forum · Salle Démocratie — Catherine Lhéritier, Frédéric Roig, Laurent Gentil (Caisse des Dépôts), Anne-Claire Petitpas (DGCL), Olivier Torres

11 h — Petite enfance : les nouvelles obligations des maires à l'épreuve de la réalité
Forum · Salle Liberté — Clotilde Robin, Daniel Cornalba, Gaëlle Choquer-Marchand (CNAF), Guillaume Roussier (DGCS)

13 h — Clôture du scrutin AMF ; proclamation des résultats des élections aux instances dans la journée
Élection

14 h 30 — Une approche globale de la lutte contre les violences intrafamiliales
Atelier · Salle Marianne — Cécile Gallien (maire de Vorey), Sandrine Janiaud-Larcher (maire de Delle), Céline Thiébault-Martinez, rapporteure générale de la loi à l'Assemblée nationale (p.), Clôture : Aurore Bergé, ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations

14 h 30 — Les outils à disposition des maires pour anticiper les risques dans les communes rurales
Débat plénier · Grand auditorium — Cécile Gallien, Karine Gloanec-Maurin, Éric Menassi, Sébastien Leroy, Julien Marion, directeur général de la sécurité civile et de la gestion de crise (p.)

MERCREDI 25 NOVEMBRE (SUITE)

14 h 30 — Intelligence artificielle, opportunités et risques pour les communes et les intercommunalités
Forum · Salle Liberté — Patrick Molinoz, Jérôme Neveux, Anne Le Henanff, ministre déléguée chargée de l'IA et du Numérique (p.), Geoffroy Boulard (maire du 17e arr. de Paris) (p.), Jacques Priol (Observatoire Data Publica) (p.)

14 h 30 — La transition écologique, un mandat pour agir
Forum · Salle Égalité — Mohamed Gnabaly et Jean-François Vigier, vice-présidents de l'AMF, Jean-Michel Blanquer, ancien ministre, président de Terra Academia, Vincent Tejedor, secrétaire général à la Planification écologique, Gwenaël Guyonvarch (ADEME) ...

14 h 30 — Faire face aux contraintes budgétaires 2026-2027 : leviers et outils pour le bloc communal
Forum · Salle Démocratie — Emmanuel Sallaberry (maire de Talence), Samuel Hazard (maire de Verdun), Eric Barbier (DGFiP), Clémence Legrand et Thomas Rougier (OFGL), Philippe Rogier (DG de l'AFL) (pressentis)

16 h — Le maire et les quartiers prioritaires : les leviers pour agir et maintenir la cohésion
Forum · Salle Fraternité — Catherine Arenou, Marc-Antoine Jamet, Patrice Vergriete, président de l'ANRU (p.)

16 h 30 — Cybersécurité : protéger les données de sa commune et de ses habitants
Forum · Salle Liberté — Anne Le Henanff, ministre déléguée (p.), Général François Dégez (ANSSI) (p.), Jérôme Notin (Cybermalveillance.gouv.fr) (p.)

16 h 30 — Rénover son école : comment s'adapter au changement climatique ?
Forum · Salle Égalité — Olivier Thibault, DG de l'OFB (p.), Guillaume Perrin, directeur d'ACTEE (p.)

JEUDI 26 NOVEMBRE

09 h 30 — Finances : en finir avec les erreurs du passé
Débat plénier · Grand auditorium — Introduction : Thomas Rougier (OFGL), Emmanuel Sallaberry, Jean-François Debat (maire de Bourg-en-Bresse, président du CFL), Pressentis : Charlotte Blandiot-Faride, Boris Ravignon, Murielle Fabre (SG de l'AMF), Didier Laguerre, Sandra Le Nouvel, Bernard Delcros (sénateur du Cantal), Joël Balandraud, Christine Pires-Beaune (députée du Puy-de-Dôme)

Le programme jour par jour (suite)

JEUDI 26 NOVEMBRE (SUITE)

09 h 30 — **Concevoir et développer une politique locale de sécurité**
Forum · Salle Liberté — Frédéric Masquelier, Jean-Paul Jeandon, Joseph Segura, SG adjoint de l'AMF (p.), Corinne Narassiguin, sénatrice (p.)

10 h — **Les communes face à la transition démographique**
Forum · Salle Égalité — Justine Guyot, Ludovic Rochette, Hélène Périvier (HCFEA) (p.)

10 h — **La responsabilité pénale et financière des élus, prévenir le risque juridique**
Forum · Salle Fraternité — Guy Geoffroy (maire de Combs-la-Ville), Me Raphaël Gauvain (avocat, ancien député), Véronique Hamayon (procureure générale près la Cour des comptes), (pressentis)

11 h — **Élaborer son document d'urbanisme, quels bénéfices pour les projets des communes et intercommunalités**
Forum · Salle Démocratie — Véronique Pouzadoux, Sylvain Robert

11 h 30 — **Les maires face à la criminalité organisée**
Forum · Salle Liberté — Frédéric Masquelier, Jean-Paul Jeandon, Nathalie Koenders (maire de Dijon), Christophe Rivenq (maire d'Alès), Christian Sivy (DNPJ) (pressentis)

12 h 30 — **Buffet des maires (offert par La Poste Groupe et La Banque Postale)**
Temps convivial

14 h — **Séance solennelle de clôture**
Séance plénière · Grand auditorium — Lecture de la résolution générale par le premier vice-président délégué, Intervention du président de l'AMF, Intervention du Premier ministre (p.)

LES TEMPS FORTS DU SALON

Mardi 24 · 12 h 30 et 18 h
Prix de l'innovation territoriale : pitchs des finalistes, puis remise des prix à l'Arène de l'Audace (Salon, pavillon 7).

Mercredi 25
Journée de l'innovation sociale avec la Fondation La France s'engage ; Prix de l'innovation sport de 12 h 30 à 13 h.

Jeudi 26
Journée jeunesse au Salon des maires.

À la télévision
Public Sénat : émissions spéciales pour l'ouverture (mardi 24, 11 h) et la clôture (jeudi 26, 14 h). Franceinfo : émission spéciale mercredi 25, 19 h 30-20 h 30.

Le Salon en bref
Pavillon 7, entrée gratuite sur inscription, badge nominatif. Thème : « L'audace est locale ». Environ 1 400 exposants.

SOURCES **Programme officiel AMF** · **Dossier de presse AMF** · **salondesmaires.com**

LE BULLETIN
DES COMMUNES



Rendez-vous sur notre **Portail National des Collectivités** pour suivre en temps réel **toute l'actualité des communes.**

www.bulletindescommunes.net

Suivez-nous sur :

PUBLICITÉ

CONGRÈS

Salon des maires : trente ans et « l'audace est locale »

Environ 1 400 exposants sont attendus pavillon 7 du 24 au 26 novembre. Pour ses 30 ans, le Salon mise sur l'innovation territoriale et l'accompagnement des nouveaux élus.

Le Salon des maires et des collectivités locales (SMCL) fête ses 30 ans du 24 au 26 novembre 2026, au pavillon 7 de Paris Expo Porte de Versailles. L'entrée est gratuite sur inscription, avec un badge nominatif. Le thème de l'édition, « L'audace est locale », met l'accent sur les solutions déjà éprouvées par les collectivités.

L'AMF annonce environ 1 400 exposants. En 2025, le Salon avait accueilli 65 672 visiteurs (+8,4 %), 1 380 exposants et 448 prises de parole, selon son bilan officiel.

Parmi les nouveautés : trois « Atmosphères » (foncier, sol et ressources ; mobilité et logistique ; prévention des risques et sécurité), deux « Labs » (territoire productif et résilient ; financement et adaptation territoriale), un parcours « Nouveaux élus », un parcours « Cadres territoriaux » et l'Arène de l'Audace, consacrée à l'innovation territoriale.

Les finalistes du Prix de l'innovation territoriale présentent leurs projets le mardi 24 de 12 h 30 à 14 h 30, avant la remise des prix à 18 heures.

Le mercredi 25 est consacré à l'innovation sociale avec la Fondation La France s'engage, le jeudi 26 à la jeunesse.

Selon le Cerema, l'État tiendra un espace commun réunissant 13 ministères, les services du Premier ministre et près de 30 agences et opérateurs publics, sous le message « Faisons simple ! ». Deux salons associés se tiennent en même temps : le Salon des sports et parasports et le Salon de la biodiversité et du génie écologique.

SOURCES salondesmaires.com · Bilan 2025 · France Transactions · Maire-info



PUBLICITÉ

PARCOURS NOUVEL ÉLU

Nouvel élu : dix rendez-vous à ne pas manquer

Environ 40 % des congressistes ont été élus pour la première fois en mars 2026. Notre sélection de forums utiles pour bien démarrer le mandat, horaires et salles à l'appui.

01
MER. 25 · 10 h 30
Statut de l'élu local : les clés pour anticiper, s'organiser et piloter son mandat
Salle Démocratie

02
MER. 25 · 10 h
Intercommunalité-commune : quelle organisation pour une gouvernance claire et partagée ?
Salle Égalité

03
MER. 25 · 14 h 30
Faire face aux contraintes budgétaires 2026-2027 : leviers et outils pour le bloc communal
Salle Démocratie

04
JEU. 26 · 10 h
La responsabilité pénale et financière des élus : prévenir le risque juridique
Salle Fraternité

05
MAR. 24 · 11 h
Violences numériques : protégez-vous, protégez votre mandat !
Agora bleue

06
MAR. 24 · 10 h
Polices municipales et forces de sécurité de l'État : construire ensemble une sécurité efficace
Salle Démocratie

07
MAR. 24 · 10 h
Les outils à la main des maires pour agir sur l'offre de soins
Salle Liberté

08
MER. 25 · 11 h
Petite enfance : les nouvelles obligations des maires à l'épreuve de la réalité
Salle Liberté

09
JEU. 26 · 11 h
Élaborer son document d'urbanisme : quels bénéfices pour les projets ?
Salle Démocratie

10
MER. 25 · 16 h 30
Cybersécurité : protéger les données de sa commune et de ses habitants
Salle Liberté

MÉMO

À ne pas manquer
Séance d'ouverture mardi 24 à 13 h 30 ; débat « Finances » jeudi 26 à 9 h 30 ; clôture jeudi 26 à 14 h.

Au Salon
Le parcours « Nouveaux élus » est une nouveauté 2026 du pavillon 7.

Votre statut
Indemnités, protection fonctionnelle, retraite : lire page 26.

SOURCES **Programme officiel AMF** · **Nouveautés du Salon**

ÉLECTION À L'AMF

Présidence de l'AMF : deux candidats, un vote électronique

Les adhérents de l'Association des maires de France renouvellent leurs instances pendant le Congrès. Présentation des candidatures, dans l'ordre alphabétique, et mode d'emploi du scrutin.

PL Philippe Laurent

Maire de Sceaux (UDI), ancien secrétaire général de l'AMF

- 13 parrainages
- Candidat sans liste pour le Bureau et le Comité directeur

« Je veux consacrer mon énergie à l'association, à ses adhérents et à la défense des libertés locales. »

Philippe Laurent, 14 septembre 2026 · Maire-info →

DL David Lisnard

Maire de Cannes, président sortant de l'AMF

- 106 parrainages
- Conduit avec Jean-François Debat la liste d'union « Une AMF rassemblée et dynamisée » pour le Bureau (36 membres) et le Comité directeur (100 membres)

« Oui à l'intercommunalité, non à la supra-communalité. »

David Lisnard, 2 novembre 2026 · Maires de France →

LE CONTEXTE

Les candidatures ont été validées par la commission électorale statutaire, coprésidée par André Laignel et Guy Geoffroy. Le mandat est de trois ans : les nouveaux statuts, qui prévoient six ans, ne sont pas encore en vigueur.

La campagne a été marquée par la candidature de David Lisnard à l'élection présidentielle de 2027, annoncée le 31 mars 2026. Il estime qu'il n'y a « pas d'incompatibilité » avec la présidence de l'AMF et a indiqué qu'en cas de réélection il se mettrait en retrait quelques semaines au profit d'une direction collégiale. Philippe Laurent a dénoncé un risque d'« instrumentalisation » de l'association ; Jean-François Debat a déclaré que « le congrès de l'AMF ne peut pas devenir un temps de la présidentielle ».

Pour le Bureau (36 membres) et le Comité directeur (100 membres), une liste d'union unique est conduite par David Lisnard et Jean-François Debat, président du Comité des finances locales, appelé à succéder à André Laignel comme premier vice-président délégué. Parmi les nouveaux entrants au Bureau figurent notamment Isabelle Assih, Françoise Mesnard, Céline Rein et Emmanuel Sallaberry.

Pour André Laignel, « l'intérêt majeur de ce congrès est de faire entendre la voix des maires ».

Les procurations devaient être données à un adhérent du même département avant le 12 novembre à 23 h 59.

Après les résultats, la résolution générale du Congrès sera lue lors de la séance de clôture, le jeudi 26 novembre.

COMMENT VOTER

Quand ?
Du lundi 23 novembre à 17 h au mercredi 25 novembre à 13 h.

Comment ?
Vote électronique sur la plateforme amf.webvote.fr.

Résultats
Proclamés le mercredi 25 novembre ; réunion du nouveau Bureau le jeudi 26 au matin.

Discours
Les deux candidats s'expriment à la séance d'ouverture, mardi 24 après-midi.

Le résultat sera publié dans la version en ligne de ce magazine.

SOURCES Maire-info, 14/09 · AMF, candidatures · Public Sénat, 4/11 · Maire-info, 5/11 · PolitiqueMatin

CONGRÈS

Mode d'emploi : venir, voter, suivre les débats

Lieux, horaires, vote, retransmissions : l'essentiel pour préparer votre semaine à la Porte de Versailles.



À RETENIR

Congrès : pavillon 4. Salon : pavillon 7. Vote AMF du 23/11 (17 h) au 25/11 (13 h). Clôture : jeudi 26 à 14 h.

Le Congrès se tient au pavillon 4 de Paris Expo, Porte de Versailles (Paris 15e) ; les séances plénières ont lieu dans le Grand auditorium. Le Salon occupe le pavillon 7. Les horaires annoncés pour le Salon sont de 9 heures à 19 heures les mardi 24 et mercredi 25, et de 9 heures à 18 heures le jeudi 26 : à confirmer sur le site officiel.

La Rencontre des élus des Outre-mer a lieu la veille, lundi 23 novembre, au Palais des congrès d'Issy-les-Moulineaux, avec la Délégation sénatoriale aux Outre-mer.

Le vote pour les instances de l'AMF est électronique, sur la plateforme amf.webvote.fr, du lundi 23 novembre à 17 heures au mercredi 25 novembre à 13 heures. Les procurations devaient être données avant le 12 novembre. Les résultats seront proclamés le mercredi 25.

Pour suivre à distance : Public Sénat diffuse une émission spéciale pour l'ouverture, mardi 24 à 11 heures, et pour la clôture, jeudi 26 à 14 heures. Franceinfo propose une émission spéciale le mercredi 25 de 19 h 30 à 20 h 30.

Le programme complet, avec les salles et les intervenants, est consultable sur le site de l'AMF ; il est organisé en 16 parcours thématiques. Plusieurs intervenants sont annoncés « sous réserve » ou « pressentis » : mieux vaut vérifier le programme la veille de chaque séance.

Le buffet des maires, offert par La Poste Groupe et La Banque Postale, est prévu le jeudi 26 à 12 h 30, avant la séance solennelle de clôture.

Au Salon, le Prix de l'innovation sport est remis le mercredi 25 de 12 h 30 à 13 heures, à l'Arène du sport. Le jeudi 26 est consacré à la jeunesse.

SOURCES Programme AMF · Dossier de presse AMF · France Transactions · PolitiqueMatin



PUBLICITÉ



PUBLICITÉ



GRAND DOSSIER

2027 : les décisions qui attendent les maires

Assemblée d'élus. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

Budget de l'État, intercommunalité, statut de l'élu, sécurité, logement, eau : à la veille du Congrès, ce qui est voté, ce qui est en discussion et ce qui reste suspendu.

Le Congrès s'ouvre dans un moment d'incertitude rare. Au 16 novembre, le projet de loi de finances pour 2027 n'est voté par aucune des deux chambres : les députés l'ont rejeté dans la nuit du 4 au 5 novembre et le Sénat l'examine en séance à partir du 20 novembre, dans sa version initiale. Les montants qui concernent les collectivités sont donc des propositions, pas des décisions.

Plusieurs réformes votées s'appliquent pourtant déjà ou entreront en vigueur au 1er janvier 2027, à commencer par le statut de l'élu local. D'autres textes attendent leur passage à l'Assemblée : polices municipales, simplification des normes. Ce dossier fait le point, sources à l'appui, avec un calendrier des échéances et un annuaire des décideurs.

Le calendrier politique pèse aussi : à quelques mois de l'élection présidentielle, plusieurs textes pourraient ne pas aboutir avant la fin des travaux parlementaires, fixée au 28 février 2027 selon Maire-info. Pour les élus, l'enjeu est de distinguer les obligations certaines, à préparer dès maintenant, des hypothèses à suivre.

Les pages qui suivent présentent pour chaque sujet les textes votés, les projets en discussion et les positions publiques des principaux acteurs, avec leurs sources. Le tableau de la page 19 récapitule l'état du débat budgétaire au 16 novembre.

AU SOMMAIRE DU DOSSIER

18 Budget 2027 : ce que prévoit le texte
19 Où en est le débat
21 Retraites des agents, trésorerie
22 Intercommunalité : le nouveau mandat
23 Commune et EPCI : la gouvernance
25 Décentralisation, simplification
26 Statut de l'élu au 1er janvier 2027
27 Sécurité et polices municipales
29 Logement
30 Eau, sols, air, climat
31 Le calendrier des élus
32 Qui décide quoi

DOSSIER 2027

Budget 2027 : ce que le gouvernement demande aux collectivités

Une nouvelle contribution de 2,5 Md€, un remboursement de TVA réduit sur une partie des investissements, des dotations légèrement en hausse : le projet initial, que le Sénat examine à partir du 20 novembre.



Chantier d'équipement public. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

DEUX LECTURES

« *En 2027, les ressources des collectivités progresseront au rythme de l'inflation.* »

Sébastien Lecornu
Premier ministre, 22 septembre 2026

« *Empêcher les collectivités d'investir, c'est aller vers la récession.* »

André Laignel
AMF, 23 septembre 2026

Présenté en Conseil des ministres le 1er octobre 2026, le projet de loi de finances pour 2027 chiffre à 5,5 Md€ l'effort demandé aux collectivités, tout en affichant une hausse de 5 Md€ de leurs recettes. Le gouvernement, représenté devant le Comité des finances locales par Françoise Gatel et David Amiel, met en avant la stabilité des grandes dotations.

La mesure la plus discutée est la « contribution progressive des collectivités à l'effort budgétaire » (CPEB). Elle remplace le dispositif dit DILICO, appliqué en 2025 et 2026, et doit rapporter 2,5 Md€. Son taux irait de 0 à 2 % des recettes réelles de fonctionnement, et jusqu'à 3 % pour environ 2 % des communes. Seraient concernées environ 40 % des communes, toutes les intercommunalités de métropole et 60 % des départements ; les régions en sont exclues.

Deuxième mesure : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). Le taux de 16,404 % serait maintenu pour la voirie et les investissements « verts », mais ramené à 11,404 % pour les autres dépenses d'équipement, soit une économie d'environ 2,1 Md€ pour l'État.

En contrepartie, la dotation globale de fonctionnement progresserait de 150 M€, au bénéfice des communes, avec des hausses de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale financées par écrêtement. La DETR serait maintenue à 1 Md€, la DSIL augmentée de 200 M€ en autorisations d'engagement et le Fonds vert porté à 1 Md€. Une nouvelle dotation de 50 M€ viserait environ 9 000 communes rurales peu denses.

Le texte étale par ailleurs sur cinq ans, de 2027 à 2031, le reversement des sommes prélevées au titre du DILICO en 2025 et 2026. Il limite aussi la progression de la fraction de TVA versée aux collectivités, minorée de l'inflation de l'année précédente sans pouvoir baisser.

Les associations d'élus contestent le chiffrage. Le Comité des finances locales et l'AMF évaluent l'effort à au moins 7 Md€ ; la déclaration commune de sept associations du 14 octobre parle d'au moins 7,5 Md€, hausse des cotisations de retraite CNRACL comprise. André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF, avance le chiffre de plus de 9 Md€ en intégrant pertes de recettes et charges nouvelles. Les périmètres de calcul diffèrent. La Cour des comptes recommande, pour sa part, un effort compris entre 5,4 et 8,6 Md€ selon les hypothèses retenues.

L'Association des petites villes de France a fait réaliser des simulations : pour elle, « ces résultats montrent que la CPEB ne tient pas suffisamment compte de la situation financière des collectivités ». La CPEB et le FCTVA constituent ses « deux lignes rouges ».

SOURCES Gouvernement, 30/09 · Banque des Territoires, 8/10 · AMF, 1/10 · APVF, 8/10 · Associations d'élus, 14/10 · Maire-info, 5/11

LE POINT SUR LE BUDGET

Budget 2027 : où en est le débat ?

Les principales mesures concernant les collectivités, telles que proposées par le gouvernement puis modifiées au Parlement. Situation au 16 novembre 2026.

MESURE	PROJET DU GOUVERNEMENT (1ER OCTOBRE)	ASSEMBLÉE NATIONALE	SÉNAT (12-13 NOVEMBRE)
Effort demandé aux collectivités	5,5 Md€ selon le gouvernement ; au moins 7,5 Md€ selon sept associations d'élus	Texte rejeté dans la nuit du 4 au 5 novembre (458 voix contre 0)	Commission des finances : objectif de 2 à 2,5 Md€
CPEB (remplace le DILICO)	2,5 Md€ ; taux de 0 à 2 % des recettes de fonctionnement, 3 % pour 2 % des communes	Supprimée en séance le 19 octobre, vote tombé avec le rejet du texte	Ramenée à 1,5 Md€ en commission
FCTVA	16,404 % pour voirie et investissements verts, 11,404 % pour le reste (−2,1 Md€)	Réforme supprimée le 19 octobre, vote tombé	Baisse supprimée en commission
DGF	+150 M€ pour les communes	Indexation sur l'inflation votée (+350 M€), vote tombé	–
Investissement	DETR maintenue à 1 Md€ ; DSIL +200 M€ ; Fonds vert à 1 Md€	–	–
Remboursement du DILICO 2025-2026	Étalé sur cinq ans, de 2027 à 2031	–	–
Communes rurales	Nouvelle dotation de 50 M€ pour environ 9 000 communes peu denses	–	–
Cotisation CNRACL (budget de la Sécurité sociale)	Taux employeur de 37,65 % à 40,65 % (1,8 Md€)	Texte rejeté	Plafonné à 40 % en séance le 12 novembre (environ 1,4 Md€)

« – » : pas de modification connue à ce stade. Le rejet du texte par l'Assemblée nationale a fait tomber les votes des députés : le Sénat examine la version initiale du gouvernement. Prochaines étapes : séance publique au Sénat à partir du 20 novembre, commission mixte paritaire possible à partir du 9 décembre.

À SUIVRE

18 novembre
Vote solennel du Sénat sur le budget de la Sécurité sociale, qui fixe la cotisation CNRACL.

20 novembre
Début de l'examen du budget de l'État en séance au Sénat, sur la base du texte du gouvernement.

Dès le 9 décembre
Commission mixte paritaire possible ; à défaut, nouvelle lecture. Le recours à l'article 49.3 ou aux ordonnances est évoqué.

SOURCES Gouvernement · Banque des Territoires · Maire-info, 20/10 · Maire-info, 5/11 · Banque des Territoires, 13/11 · Public Sénat, 12/11

VINCI IMMOBILIER

VOUS RÊVEZ D'UN MÉTIER À FORT IMPACT ?

VOUS ÊTES À LA BONNE ADRESSE.



PUBLICITÉ

DOSSIER 2027

Retraites des agents, trésorerie : la pression s'accumule

Au-delà du budget de l'État, celui de la Sécurité sociale prévoit une hausse des cotisations employeurs à la CNRACL. Le Sénat en a réduit la portée.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2027 porte le taux de cotisation employeur à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) de 37,65 % à 40,65 %, pour un coût estimé à 1,8 Md€ pour les collectivités et les hôpitaux. Le 12 novembre, le Sénat a adopté, contre l'avis du gouvernement, un amendement d'Olivier Henno plafonnant ce taux à 40 % en 2027, ce qui ramènerait le coût à environ 1,4 Md€.

La ministre de la Santé, Stéphanie Rist, a défendu en séance la nécessité de « diminuer le déficit et la dette de cette caisse ». Le plafonnement dépend de la suite de la navette.

Le même jour, la commission des finances du Sénat a réduit de près de 3 Md€ les ponctions prévues par le budget de l'État : suppression de la baisse du FCTVA, CPEB ramenée de 2,5 à 1,5 Md€. Sa rapporteure générale, Christine Lavarde, vise un effort compris entre 2 et 2,5 Md€.

Les élus mettent aussi en avant l'état de leur trésorerie. « En 2025, nos capacités de trésorerie ont diminué de 40 %. Si c'est la même chose en 2026, elles seront exsangues », déclarait André Laignel le 23 septembre. Les dirigeants de l'AMF rappellent que l'endettement local reste stable, autour de 8 à 9 % du PIB depuis des décennies.

Les départements font l'objet d'un traitement particulier : dans une lettre du 28 septembre, le Premier ministre leur a promis le transfert d'une part de CSG pour financer l'allocation personnalisée d'autonomie, et les a invités à Matignon le 16 novembre.

SOURCES Public Sénat, 12/11 · Banque des Territoires, 13/11 · AMF, 23/09 · Maire-info, 5/11



PUBLICITÉ

DOSSIER 2027

Intercommunalité : un nouveau mandat sans « grand soir »

1 252 intercommunalités ont été installées au printemps. Le cadre juridique bouge peu, mais l'échelon intercommunal se retrouve au cœur du débat budgétaire et politique.



Territoire intercommunal. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

REPÈRES

- 1 252 intercommunalités installées depuis le 24 avril 2026
- 40 % de conseillères communautaires
- Eau et assainissement : fin du transfert obligatoire depuis le 1er janvier 2026
- Rapport sur les attributions de compensation : avant le 30 décembre 2026

Le mandat communautaire 2026-2032 s'est ouvert au printemps : 1 252 intercommunalités à fiscalité propre ont été installées à partir du 24 avril 2026. Selon des données provisoires publiées par Maire-info, les conseils communautaires comptent 40 % de femmes (35,8 % en 2020), mais seulement 27,6 % de vice-présidentes et 14,6 % de présidentes. Environ 40 % des élus intercommunaux sont nouveaux.

Sur le plan juridique, pas de bouleversement. La principale évolution est déjà en vigueur : la loi du 11 avril 2025 a mis fin à l'obligation de transférer l'eau et l'assainissement aux communautés de communes au 1er janvier 2026. Les communes qui ne l'avaient pas fait conservent ces compétences ; les transferts déjà réalisés ne sont pas remis en cause.

Deux textes en attente pourraient faire bouger les règles. Le projet de loi de simplification des normes applicables aux collectivités, adopté par le Sénat le 24 juin 2026, touche notamment au PLU intercommunal et à la gouvernance ; il n'a pas de date d'examen à l'Assemblée. Une proposition de loi sénatoriale déposée le 1er juillet par Catherine Belrhiti propose un projet de territoire obligatoire dans les douze mois suivant le renouvellement, le vote électronique et la mutualisation de policiers municipaux ; elle n'a pas été examinée.

Le débat est d'abord budgétaire. La CPEB prévue par le projet de loi de finances concernerait toutes les intercommunalités de métropole. « Encore une fois les EPCI et les régions sont les plus forts contributeurs ! », a réagi Virginie Carolo-Lutrot, alors vice-présidente d'Intercommunalités de France, le 1er octobre.

Le débat est aussi politique. Boris Ravignon, maire de Charleville-Mézières et président d'Ardenne Métropole, a été élu le 14 octobre à la tête d'Intercommunalités de France, alors que le Rassemblement national propose, dans son contre-budget, la suppression de l'échelon intercommunal. « On peut supprimer une institution mais on ne fait pas pour autant disparaître les besoins auxquels elle répond », a déclaré le nouveau président lors de la convention de Dunkerque.

L'AMF résume sa ligne par la formule de son président, David Lisnard : « oui à l'intercommunalité, non à la supra-communalité ». Elle refuse de nouveaux transferts obligatoires de compétences, notamment en matière de logement.

Une échéance technique à noter : le rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation doit être adopté avant le 30 décembre 2026.

Le Congrès propose aussi un forum sur les communes nouvelles, le mardi 24 au matin, consacré à leurs enjeux politiques, financiers et démocratiques pour le mandat à venir.

SOURCES Maire-info, 7/05 · Banque des Territoires · Sénat, PPL n° 841 · Banque des Territoires, 15/10 · Maire-info, 1/10 · AMF-Info n° 483

DOSSIER 2027

Commune et intercommunalité : réussir la gouvernance du mandat

Pacte de gouvernance, projet de territoire, attributions de compensation : les choix du début de mandat engagent pour six ans.



Hôtel de ville. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

Avec environ 40 % d'élus renouvelés, le début de mandat est le moment où se fixent les règles du jeu entre communes et intercommunalité. L'AMF a annoncé au printemps un guide de l'intercommunalité et un simulateur de composition des conseils communautaires à destination des nouveaux élus.

Le forum « Intercommunalité-commune : quelle organisation pour une gouvernance claire et partagée ? » se tient le mercredi 25 novembre de 10 heures à midi, salle Égalité. Il est coprésidé par Stéphanie Guiraud-Chaumeil et Michaël Delafosse, avec notamment le sénateur Cédric Vial comme témoin.

Plusieurs sujets financiers se règlent localement. Le rapport quinquennal sur les attributions de compensation est à adopter avant le 30 décembre 2026. Les intercommunalités devront aussi intégrer, si elle est maintenue, la contribution prévue par le budget 2027 : la commission des finances du Sénat propose de la ramener de 2,5 à 1,5 Md€ pour l'ensemble des collectivités.

Sur l'eau et l'assainissement, la loi du 11 avril 2025 laisse aux communes membres de communautés de communes le choix de conserver la compétence. La commission départementale de la coopération intercommunale se réunit désormais une fois tous les six ans, en début de mandat.

L'atelier « Les fondamentaux de l'intercommunalité » complète l'offre du Congrès pour les élus qui découvrent le fonctionnement du conseil communautaire.

L'AMF défend les pactes de gouvernance, les projets de territoire et une mutualisation choisie, et s'oppose aux transferts obligatoires de compétences. La proposition de loi sénatoriale déposée en juillet irait plus loin en rendant le projet de territoire obligatoire dans les douze mois suivant le renouvellement.

SOURCES AMF, 3/04 · Programme AMF · AMF-Info · Banque des Territoires · Banque des Territoires, 13/11

Entreprise générale du bâtiment
Les Couleurs de l'Ain
Placo - Peinture - Déco
M. HARDY
18, rue des Arums
01250 CEYZERIAT
Port. 06 98 85 48 49
Tél/Fax : 04 74 25 01 65
lescouleursdelain@yahoo.fr
PUBLICITÉ



PUBLICITÉ

DOSSIER 2027

Décentralisation : le texte « État local » au placard, la simplification au point mort

Le gouvernement a renoncé à son projet de loi jugé recentralisateur par les élus. Le texte de simplification des normes attend l'Assemblée.



À RETENIR

« État local » : retiré le 25 juin 2026. Simplification des normes : adoptée au Sénat, en attente à l'Assemblée. Marchés de travaux : nouvelle dispense sous un seuil au 1er janvier 2027.

Présenté en Conseil des ministres le 20 mai 2026, le projet de loi de « renforcement de l'État local » faisait du préfet le « point d'entrée » des collectivités et lui donnait un pouvoir de substitution en cas de carence. L'AMF et Départements de France le jugeaient contraire à la liberté locale. Le 25 juin, le gouvernement l'a retiré de l'ordre du jour, au profit du projet de loi sur le logement ; le cabinet de Françoise Gatel a indiqué que le texte était « reporté ».

Le texte comportait aussi des mesures jugées favorables par l'AMF, comme la fin des conflits d'intérêts entre personnes publiques ; l'association proposait de les transférer dans le projet de loi de simplification.

Le projet de loi de simplification des normes applicables aux collectivités a été adopté par le Sénat le 24 juin et transmis à l'Assemblée le lendemain, sans date d'examen connue. « Simplifier le droit n'est donc jamais l'affaiblir », avait plaidé la ministre devant les sénateurs.

La loi du 26 mai 2026 de simplification de la vie économique contient en revanche des mesures applicables : à partir du 1er janvier 2027, certains marchés de travaux pourront être passés sans publicité ni mise en concurrence sous un seuil ; le préavis de résiliation des contrats d'assurance passe à six mois et une médiation est ouverte aux collectivités face à leur assureur.

L'AMF, qui réclame « une grande loi de libertés locales », la constitutionnalisation de la clause de compétence générale des communes et un pouvoir réglementaire local, inscrit ce sujet au cœur du débat plénier du mardi 24 au matin sur l'organisation des pouvoirs locaux, en présence de Françoise Gatel.

SOURCES AMF, 21/05 · Weka, 25/06 · Assemblée nationale · AMF, 27/05 · Sénat, 23/06 · Maires de France



PUBLICITÉ

MODE D'EMPLOI

Statut de l'élu : ce qui change au 1er janvier 2027

Indemnités, protection, retraite : la loi du 22 décembre 2025 est la principale réforme en vigueur pour les élus du nouveau mandat. Huit mesures réglementaires restent attendues.



Élus au Congrès des maires. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

Issue d'une proposition de loi de Françoise Gatel, la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 crée un statut de l'élu local. Elle relève le plafond des indemnités dans les communes de moins de 20 000 habitants, rend automatique la protection fonctionnelle des élus victimes de violences, menaces ou outrages et porte à deux ans l'allocation différentielle de fin de mandat.

Elle prévoit aussi un trimestre de retraite par mandat complet, dans la limite de trois, facilite la conciliation entre mandat et emploi et la validation des acquis de l'expérience, et assouplit le délit de prise illégale d'intérêts.

La loi a été adoptée définitivement le 8 décembre 2025 par l'Assemblée nationale, par un vote conforme (109 voix pour, 22 abstentions). L'AMF y voyait « un signal fort en faveur de l'engagement local à quelques mois des élections municipales », tout en jugeant le texte imparfait ; il reprend largement ses propositions de novembre 2023.

Début novembre 2026, 10 des 18 mesures réglementaires attendues avaient été prises. Le décret sur le trimestre de retraite, publié au Journal officiel le 1er octobre, s'applique aux anciens élus qui liquident leur retraite à partir du 1er janvier 2027. À la même date, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique pré-remplira les déclarations de situation patrimoniale. Le décret sur le contrat de sécurisation de l'engagement est attendu d'ici la fin de l'année.

Le Congrès consacre un forum à la mise en œuvre du statut, le mercredi 25 de 10 h 30 à 11 h 45, salle Démocratie, avec la Caisse des Dépôts et la Direction générale des collectivités locales. Un autre forum, le jeudi 26 de 10 heures à 11 h 20, porte sur la responsabilité pénale et financière des élus.

Pour les élus exposés aux attaques en ligne, un atelier « Violences numériques : protégez-vous, protégez votre mandat ! » est proposé le mardi 24 à 11 heures, à l'Agora bleue, en présence de Françoise Gatel.

EN 3 ÉTAPES

1 Vérifier le barème d'indemnités voté en début de mandat au regard des nouveaux plafonds.

2 Connaître la protection fonctionnelle, désormais automatique en cas de violences, menaces ou outrages.

3 Anticiper le 1er janvier 2027 : trimestre de retraite des anciens élus et déclaration HATVP pré-remplie.

À RETENIR

10 mesures réglementaires sur 18 publiées début novembre 2026 : suivez la parution des huit dernières.

SOURCES collectivites-locales.gouv.fr · Idcité, 3/11 · Programme AMF

DOSSIER 2027

Sécurité : la réforme des polices municipales attend toujours

Voté par le Sénat en février, le projet de loi n'a pas de date à l'Assemblée. Après les violences du 17 octobre, l'État annonce un fonds de reconstruction.

Déposé le 29 octobre 2025, le projet de loi sur l'extension des prérogatives et des moyens des polices municipales et des gardes champêtres a été adopté par le Sénat le 10 février 2026, puis en commission des lois de l'Assemblée le 29 avril. Il n'a pas été inscrit en séance publique depuis. Interrogé au Sénat le 14 octobre, le Premier ministre a assuré qu'il serait débattu : « Est-ce que c'est utile ? La réponse est oui ».

L'AMF, France urbaine et Intercommunalités de France demandent son examen rapide, en « préservant la liberté laissée à chaque maire de mobiliser ou non les nouvelles prérogatives prévues par la loi », avec des moyens garantis. Le rapporteur souhaite un examen avant la fin des travaux parlementaires, fixée au 28 février 2027.

Après les violences du 17 octobre, Françoise Gatel a annoncé un fonds exceptionnel de soutien à la reconstruction des équipements publics, dont le montant n'est pas connu, ainsi que des assouplissements d'urbanisme et de commande publique. La garantie « émeutes » rendue obligatoire par la loi de finances 2026 attend ses décrets.

Le projet de loi de modernisation de la sécurité civile prévoit de rendre obligatoires les plans communaux de sauvegarde pour toutes les communes. Au Congrès, plusieurs forums portent sur la sécurité, dont « Les maires face à la criminalité organisée », jeudi 26 de 11 h 30 à 12 h 30. Le 6 octobre 2026, des maires et la Gendarmerie nationale se sont réunis pour renforcer leur partenariat.

SOURCES Assemblée nationale · Banque des Territoires, 14/10 · Associations d'élus, 9/09 · AMF, 20/10 · AMF-Info

ACTIVIA®



PUBLICITÉ

Galaxy S26 | S26+

Galaxy AI ✨



PUBLICITÉ

DOSSIER 2027

Logement : le projet de loi « relance et décentralisation » devant les députés

Veto motivé du maire sur les attributions, délégation du contingent préfectoral, renouvellement urbain : le texte arrive en séance à l'Assemblée le 16 novembre.



Immeuble de logements collectifs. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

Présenté le 25 juin 2026 par Vincent Jeanbrun, ministre de la Ville et du Logement, le projet de loi visant la relance et la décentralisation du logement a été adopté par le Sénat le 8 juillet. Sa séance publique à l'Assemblée nationale est prévue le 16 novembre 2026.

Le texte voté par les sénateurs prévoit un veto motivé du maire sur les attributions de logements sociaux, la délégation du contingent préfectoral et du droit au logement opposable aux intercommunalités, ainsi que des dérogations au PLU intercommunal. Dans sa version initiale, il créait des « opérations d'intérêt local », ouvrait aux maires volontaires le transfert du contingent préfectoral, qui représente 30 % du parc social, et annonçait un programme « Anru 3 » de 5 Md€.

Le texte initial obligeait aussi métropoles et communautés urbaines à devenir autorités organisatrices de l'habitat. Le Bureau de l'AMF, qui n'a pas soutenu l'encadrement des loyers, accepte en revanche que les maires engagés dans l'expérimentation la poursuivent.

L'AMF salue l'assouplissement sur les logements énergivores mais refuse les transferts obligatoires de compétences aux intercommunalités et exige des moyens pour toute délégation. Sur la loi SRU, son Bureau ne demande pas la suppression mais une modification des modalités, comme les rythmes de rattrapage, sujet qui divise ses adhérents.

Le projet de loi de finances pour 2027 porte la contribution de l'État à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine à 128,5 M€. Le Congrès consacre un forum à l'accès au logement le mardi 24 au matin, et un forum aux quartiers prioritaires le mercredi 25 à 16 heures.

La crise du logement est également au programme de la Rencontre des élus des Outre-mer, le lundi 23 novembre, avec un débat sur « Les maires d'Outre-mer face à la crise du logement », en présence attendue de Vincent Jeanbrun.

SOURCES Assemblée nationale · Maire-info, 25/06 · AMF, 24/09 · Maire-info · Programme AMF



PUBLICITÉ

DOSSIER 2027

Eau, sols, air, climat : les règles qui encadrent les projets

Captages d'eau potable, zéro artificialisation nette, zones à faibles émissions, Fonds vert : où en sont les textes qui pèsent sur l'aménagement local.



Travaux sur un réseau d'eau potable. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

REPÈRES

- **Fonds vert : 1 Md€ dans le projet de budget 2027**
- **Agences de l'eau : recettes gelées au niveau 2026**
- **ZAN : nouvelles dérogations censurées le 21 mai 2026**
- **ZFE : maintenues par le Conseil constitutionnel**

Sur l'eau, la loi d'urgence agricole du 18 août 2026 « rebat les cartes » de la protection des captages, selon le dossier de presse du Congrès. Le 7 octobre, l'AMF, la FNCCR, France eau publique, France urbaine, Intercommunalités de France et Amorce ont écrit au Premier ministre : elles jugent trop élevés les seuils du projet de décret et redoutent « un nouveau cadre réglementaire qui n'assurera pas la préservation des ressources en eau potable ».

Les associations demandent un objectif national de résorption des pollutions, la mobilisation des leviers réglementaires de l'État et des financements pérennes, sans faire peser la charge sur les seuls usagers du service de l'eau. Le débat plénier du mercredi 25 au matin porte sur la conciliation des usages de l'eau.

Le budget 2027 gèle au niveau de 2026 les recettes des agences de l'eau et les moyens du fonds de prévention des risques naturels. Le Fonds vert est porté à 1 Md€ (+150 M€), loin des 2,5 Md€ de son lancement, dont au moins la moitié pour l'adaptation au changement climatique et 100 M€ pour la forêt.

Sur les sols, le Conseil constitutionnel a censuré, le 21 mai 2026, les nouvelles dérogations au décompte de l'artificialisation nette votées dans la loi de simplification de la vie économique. Il a aussi censuré la suppression des zones à faibles émissions : les collectivités conservent la faculté, ou l'obligation, de les mettre en place. Le projet de loi de simplification des normes, adopté au Sénat, prévoit une possibilité de dépasser l'objectif local de consommation foncière, mais il n'est pas définitivement voté.

Sur les mobilités, le projet de loi-cadre relatif au développement des transports, adopté au Sénat le 28 avril 2026 par 310 voix contre 19, organise la fin échelonnée des concessions autoroutières entre 2031 et 2036 et ne modifie pas le versement mobilité. Le GART, France urbaine et Intercommunalités de France regrettent « l'absence de réponses structurelles » au financement des mobilités du quotidien.

Les communes rurales sont particulièrement exposées aux risques naturels : un débat plénier leur est consacré le mercredi 25 de 14 h 30 à 17 heures, avec le directeur général de la sécurité civile et de la gestion de crise (pressenti). Le projet de loi de modernisation de la sécurité civile prévoit de rendre obligatoires les plans communaux de sauvegarde ; l'AMF demande une approche adaptée aux petites communes. La séance d'ouverture du Congrès comprendra un hommage aux communes sinistrées.

Le Congrès consacre un forum à « La transition écologique, un mandat pour agir », le mercredi 25 de 14 h 30 à 16 h 20, et un autre à l'adaptation des écoles au changement climatique, le même jour à 16 h 30.

SOURCES AMF, 7/10 · Dossier de presse AMF · Maire-info · Banque des Territoires, 22/05 · Fondation Jean-Jaurès, 20/07

CALENDRIER

Le calendrier des élus : les dates à retenir

Budget, Congrès, entrées en vigueur, échéances réglementaires : les repères des prochains mois, du 20 novembre 2026 aux Jeux d'hiver de 2030.

20 NOV. 2026

Budget 2027 au Sénat
Début de l'examen en séance publique de la version initiale du gouvernement. → p. 19

23-26 NOV. 2026

Congrès et Salon des maires
Rencontre des Outre-mer le 23, Congrès et Salon du 24 au 26, Porte de Versailles. → p. 8

25 NOV. 2026

Élection à l'AMF
Clôture du vote électronique à 13 h et proclamation des résultats. → p. 14

DÈS LE 9 DÉC. 2026

Commission mixte paritaire
Réunion possible des députés et sénateurs sur le budget 2027. → p. 19

30 DÉC. 2026

Attributions de compensation
Date limite d'adoption du rapport quinquennal. → p. 22

FIN 2026

Autonomie, meublés de tourisme
Priorités du service public départemental de l'autonomie ; ouverture annoncée du téléservice national des meublés. → p. 51

1ER JANV. 2027

Entrées en vigueur
Trimestre de retraite des anciens élus, déclaration HATVP pré-remplie, dispense de publicité pour certains marchés de travaux. → p. 26

28 FÉVR. 2027

Fin des travaux parlementaires
Échéance évoquée pour l'examen du projet de loi sur les polices municipales. → p. 27

1ER JUILL. 2027

Taxe de séjour
Date limite de délibération pour une application au 1er janvier 2028. → p. 50

1ER JANV. 2029

Prévoyance des agents
Contrat collectif obligatoire, financé au moins à 50 % par l'employeur. → p. 37

FÉVR.-MARS 2030

Jeux d'hiver Alpes 2030
Jeux olympiques du 1er au 17 février, paralympiques du 1er au 10 mars. → p. 53

2030

Objectif tourisme
100 Md€ de recettes touristiques internationales visées par l'État. → p. 49

SOURCES Maire-info · AMF · AMF-Info · Idcité · CDG 16 · DGCL

ANNUAIRE

Qui décide quoi : les interlocuteurs des élus

Gouvernement, Parlement, associations d'élus : les principaux responsables à connaître pour suivre les dossiers de 2027. Fonctions au 16 novembre 2026.

GOUVERNEMENT

Sébastien Lecornu
Premier ministre

Françoise Gatel
Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation

David Amiel
Ministre de l'Action et des Comptes publics

Laurent Nuñez
Ministre de l'Intérieur

Monique Barbut
Ministre de la Transition écologique

Vincent Jeanbrun
Ministre de la Ville et du Logement

Stéphanie Rist
Ministre de la Santé

Serge Papin
Ministre chargé notamment des PME, du Commerce et du Tourisme

Naïma Moutchou
Ministre des Outre-mer

Anne Le Henanff
Ministre déléguée chargée de l'IA et du Numérique

ASSOCIATIONS D'ÉLUS

David Lisnard
Président sortant de l'AMF, candidat à sa réélection

Philippe Laurent
Maire de Sceaux, candidat à la présidence de l'AMF

Jean-François Debat
Président du Comité des finances locales

Boris Ravignon
Président d'Intercommunalités de France

François Sauvadet
Président de Départements de France

Carole Delga
Présidente de Régions de France

Jean-Luc Moudenc
Président de France urbaine

Gil Avérous
Président de Villes de France

Christophe Bouillon
Président de l'APVF (petites villes)

Michel Fournier
Président de l'AMRF (maires ruraux)

PARLEMENT

Gérard Larcher
Président du Sénat, réélu le 1er octobre 2026

Christine Lavarde
Sénatrice, rapporteure générale du budget au Sénat

Olivier Henno
Sénateur, rapporteur général de la commission des affaires sociales

Philippe Juvin
Député, rapporteur général du budget à l'Assemblée

Éric Coquerel
Député, président de la commission des finances de l'Assemblée

Fonctions relevées dans des sources de presse datées entre juillet et novembre 2026. Vérifiez les intitulés exacts sur les sites officiels avant toute correspondance.



BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 euros – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 – RCS Paris n° 493 455 042 – Crédit photo : C. Abramow – 09/2018 –

PUBLICITÉ



SANTÉ, PRÉVOYANCE & PROTECTION SOCIALE

Salle d'attente d'un cabinet médical. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

Déserts médicaux : 6,3 millions d'assurés sans médecin traitant

Les installations de généralistes repartent à la hausse, mais l'accès aux soins reste la première inquiétude des habitants. L'État mise sur le réseau France Santé, les collectivités sur les centres de santé.

Le constat est chiffré par la Cour des comptes, dans un rapport rendu public le 30 septembre 2026 : près de 49 millions d'assurés, soit 88,5 % des adultes, avaient un médecin traitant en 2025, mais 6,3 millions n'en avaient pas. Parmi eux, 850 000 personnes particulièrement vulnérables : bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire, résidents d'Ehpad ou patients âgés polymédiqués. La Cour recommande un seuil minimal de 500 patients « médecin traitant » par généraliste libéral. Selon la Drees, deux médecins sur trois refusent de nouveaux patients.

Les signaux ne sont pas tous négatifs. Selon l'Observatoire de l'accès aux soins de l'Assurance maladie, 2 810 généralistes se sont installés pour la première fois en 2025, contre 2 130 en 2024 (+32 %), dont 891 en zone d'intervention prioritaire. La part des patients en affection de longue durée sans médecin traitant est passée de 5,6 % fin 2022 à 4,3 % fin 2025.

La démographie médicale reste pourtant tendue : selon l'Ordre des médecins, 29,6 % des 245 847 médecins en activité ont 60 ans ou plus. Et les habitants le ressentent : dans un sondage réalisé pour la Fédération hospitalière de France en décembre 2025, 40 % des Français jugeaient l'accès aux soins difficile près de chez eux, 53 % dans les communes rurales. 70 % estimaient leur commune concernée, mais 42 % seulement pensaient qu'elle agissait réellement.

Les départements les moins bien dotés en médecins sont l'Ain (175,2 médecins pour 100 000 habitants), l'Eure (176,3) et la Mayenne (192,5), selon l'atlas de l'Ordre au 1er janvier 2026. L'âge moyen des médecins en activité atteint 49,9 ans.

Sur le plan législatif, la proposition de loi de Guillaume Garot sur la régulation de l'installation des médecins reste en navette : le Sénat a adopté le 11 juin 2026 une version réécrite de son article 1, qui remplace l'autorisation d'installation par un engagement d'exercice à temps partiel en zone sous-dense. Aucune date d'examen n'est fixée.

SOURCES Vidal / Cour des comptes · Que Choisir · Assurance maladie · Ordre des médecins · FHF · Erevo, 12/06

LES LEVIERS

France Santé, centres de santé : les leviers des collectivités

Le budget de la Sécurité sociale pour 2027 prévoit 5 000 maisons France Santé et une mission de solidarité territoriale. L'exemple de la Saône-et-Loire montre ce qu'une collectivité peut faire.



Santé de proximité. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2027, présenté le 1er octobre, prévoit de doubler le réseau « France Santé », de 2 500 structures labellisées en 2026 à 5 000 en 2027. Le label avait été lancé le 30 octobre 2025 à Carentan (Manche), avec un soutien annoncé de 50 000 euros par maison labellisée.

Le texte crée aussi une « mission de solidarité territoriale » : des médecins volontaires pourraient intervenir, contre une indemnité, dans les zones les plus en difficulté, notamment là où aucune maison France Santé n'existe à moins de 30 minutes. Repère : l'expérimentation « Un médecin près de chez vous » payait 200 euros par jour, sur 151 territoires prioritaires.

L'expérimentation comptait 250 généralistes inscrits en décembre 2025. Les consultations avancées sont rémunérées 200 euros par demi-journée en 2026, dans la limite de 1 200 euros par mois.

Le PLFSS prévoit encore un soutien aux assistants médicaux en cabinet secondaire et une rémunération forfaitaire pour les centres de santé à médecins salariés accueillant des patients précaires. Une aide unique de 3 000 euros soutient déjà la création d'un cabinet secondaire en zone d'intervention prioritaire. Ces mesures restent soumises au vote du Parlement.

Côté collectivités, le modèle le plus cité reste celui de la Saône-et-Loire. Premier centre départemental de santé de France, créé en janvier 2018, il réunit plus de 70 médecins salariés. En 2025, il a assuré 153 828 consultations ; plus de 40 000 habitants y ont trouvé un médecin traitant. Le Département a reçu en 2026 un « Grand prix de la santé » pour cette stratégie.

La France compte par ailleurs 2 800 maisons de santé pluriprofessionnelles (2025) et 1 150 centres de santé (2024), selon la Cour des comptes. L'AMF fait de la lutte contre les déserts médicaux une priorité et soutient l'exercice regroupé et le salariat des praticiens.

EN 3 ÉTAPES

1. Établir le diagnostic avec l'ARS et la CPTS : besoins, départs à la retraite, zonage.
2. Choisir l'outil : maison de santé, centre de santé à médecins salariés, cabinet secondaire, label France Santé.
3. Porter le projet à la bonne échelle : commune, intercommunalité ou département.

À RETENIR

Objectif du budget de la Sécurité sociale 2027 : 5 000 maisons France Santé. Texte en cours d'examen.

SOURCES Vidal, 1/10 · Caducée, 6/10 · Le Quotidien du médecin · La Gazette France · Cour des comptes · Maire-info, 2/11



AIRFRANCE | alltheway

PUBLICITÉ

SANTÉ

Prévoyance des agents : l'obligation de 2029 se précise

Les décrets d'application de la loi du 22 décembre 2025 sont parus le 24 octobre. Chaque employeur territorial devra financer au moins 50 % d'un contrat collectif de prévoyance.



Protection sociale des agents. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

LES CHIFFRES CLÉS

- **7 € par mois et par agent : participation minimale à la prévoyance depuis 2025**
- **15 € par mois et par agent : participation minimale à la santé depuis 2026**
- **50 % : part minimale de l'employeur dans le contrat collectif de prévoyance en 2029**
- **90 % : rémunération nette maintenue en congé maladie**

La protection sociale complémentaire des agents territoriaux est entrée dans sa phase obligatoire. Depuis le 1er janvier 2025, chaque collectivité participe à la prévoyance de ses agents, pour au moins 7 euros par mois et par agent. Depuis le 1er janvier 2026, elle participe aussi à leur complémentaire santé, pour au moins 15 euros par mois et par agent, fonctionnaires comme contractuels.

La loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025, issue d'une proposition de loi de la sénatrice Isabelle Florennes, va plus loin pour la prévoyance. Elle transpose l'accord collectif national du 11 juillet 2023, premier protocole signé à l'échelle de la fonction publique territoriale, et généralise les contrats collectifs à adhésion obligatoire, avec une participation de l'employeur d'au moins 50 % de la cotisation, au plus tard au 1er janvier 2029.

Adoptée par le Sénat le 2 juillet 2025, puis définitivement par les députés le 11 décembre, la loi a eu pour rapporteurs le député Stéphane Delautrette et la sénatrice Catherine Di Folco. L'employeur peut aller au-delà de la participation minimale de 50 %.

Les deux décrets d'application, n° 2026-986 et n° 2026-987 du 23 octobre 2026, ont été publiés au Journal officiel du 24 octobre. Le premier fixe la participation des employeurs, les dispenses et la passation des conventions ; le second, les garanties minimales en cas d'incapacité et d'invalidité. Chaque employeur doit disposer d'un contrat collectif obligatoire, « soit directement, soit via le centre de gestion ».

Les garanties visent le maintien de 90 % de la rémunération nette en congé maladie. La rente d'invalidité atteint 90 % lorsque le taux d'invalidité est d'au moins 50 %. Le taux de cotisation est le même pour tous les agents actifs, sans condition d'âge ni d'état de santé. Les marchés durent six ans, prorogeables d'un an au plus.

Des dispenses d'adhésion sont prévues, notamment pour les contrats de moins de six mois, les agents déjà couverts à titre individuel jusqu'à l'échéance de leur contrat, dans la limite de douze mois, ou les agents à temps non complet dont la cotisation atteindrait au moins 10 % du salaire brut.

La mise en œuvre reste délicate. Selon le baromètre HoRHizons 2026, moins d'un agent territorial sur deux serait couvert en prévoyance. Au centre de gestion du Rhône, 54 agents se sont retrouvés sans indemnisation après un changement d'opérateur au 1er janvier 2026 ; trois à quatre centres de gestion ont été touchés et une vingtaine pourraient l'être d'ici fin 2026, selon Olivier Ducrocq, président de l'association des directeurs de centres de gestion.

SOURCES service-public.fr · AMF · Maire-info, 26/10 · CDG 16 · Naud RH · Weka · Coordination des employeurs territoriaux

SANTÉ

Prévoyance : le calendrier des employeurs territoriaux

Convention en cours, centre de gestion, mise en concurrence : comment s'organiser d'ici 2029.



À RETENIR

Au plus tard le 1er janvier 2029 : contrat collectif de prévoyance à adhésion obligatoire, financé au moins à 50 % par l'employeur.

Le nouveau régime s'applique au 1er janvier 2029 pour les collectivités qui n'ont pas de convention de participation. Si une convention en cours expire avant cette date, il s'applique à son terme ; si elle expire après, il s'applique au 1er janvier 2029.

D'ici là, deux modalités restent possibles, au choix de la collectivité pour chaque risque : le versement d'une participation aux agents titulaires d'un contrat labellisé, ou une convention de participation conclue après mise en concurrence. La mutualisation par les centres de gestion, à l'échelle de leur ressort, régionale ou interrégionale, est une compétence obligatoire.

Les décrets prévoient des comités paritaires de pilotage. Après le renouvellement des conseils de mars 2026, un débat sans vote sur la protection sociale complémentaire devait être organisé dans les six mois. Un bilan du dispositif sera débattu au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale au plus tard le 1er janvier 2032.

En mars, la Coordination des employeurs territoriaux demandait des aménagements de calendrier pour les conventions expirant avant 2029, notamment celles des centres de gestion. « Nous négocions avec nos assureurs pour qu'ils nous laissent jusqu'en 2027 », expliquait alors Olivier Ducrocq, président de l'association des directeurs de centres de gestion.

« Il faut faire un audit, préparer une mise en conformité », conseillait en avril l'avocate Caroline Letellier, citée par Weka. Les centres de gestion, comme ceux de la Charente ou de la Loire-Atlantique, publient des pages d'accompagnement pour leurs collectivités affiliées.

Pour les collectivités affiliées, le plus simple est souvent de s'appuyer sur la convention de participation portée par le centre de gestion.

SOURCES CDG 16, 27/10 · collectivites-locales.gouv.fr · Weka, 27/04 · CDG 44



PUBLICITÉ


MEDIAPARTNERS
AGENCY
HOME
ABOUT US
GALLERY
CONTACT
DIGITAL MARKETING
RESEARCH
VIRAL
Des clics, c'est bien.
Des clients, c'est mieux.
Contactez-nous

PUBLICITÉ

INTERVIEW *Contenu réalisé en partenariat avec L'Alliance Mutualiste*

ALLIANCE MUTUALISTE

Mutuelle de Solidarités Locales : la santé accessible à tous, sans coût pour la commune

Face à la hausse du coût des complémentaires santé, nombreux sont ceux qui renoncent encore à certains soins ou en retardent l'accès. L'Alliance Mutualiste et ses mutuelles affiliées, la MMC et Mutest, ont conçu la Mutuelle de Solidarités Locales : un dispositif solidaire qui permet à toutes les communes, quelle que soit leur taille, de proposer à leurs habitants une complémentaire santé accessible, sans coût, sans gestion administrative et sans risque financier. À l'occasion du Salon des Maires, leurs présidents en expliquent le fonctionnement et les atouts.

0 €
pour la commune : ni participation financière, ni appel d'offres

3
formules de garanties progressives, ouvertes à tous les habitants

100 %
en ligne : devis, comparaison et adhésion sur un espace sécurisé

Sans
sélection médicale, sans délai de carence et sans limite d'âge

MICHEL RICARD

Président de la MMC

Pourquoi MMC et Mutest ont-elles souhaité créer la Mutuelle de Solidarités Locales ?

Nous sommes partis d'un constat simple : aujourd'hui, trop de personnes renoncent à une complémentaire santé ou réduisent leur couverture pour des raisons financières. Ce sont souvent des personnes qui ne bénéficient pas d'une mutuelle d'entreprise : retraités, travailleurs indépendants, étudiants, demandeurs d'emploi ou personnes en transition professionnelle. Beaucoup ont des revenus modestes, juste au-dessus des seuils de la Complémentaire santé solidaire. Pour elles, le coût d'une mutuelle représente une charge importante.

Dans ce contexte, les communes ont un rôle essentiel à jouer. Elles sont les collectivités les plus proches des habitants, celles qui connaissent leurs réalités et leurs difficultés. Nous avons donc voulu leur donner un moyen d'action supplémentaire pour favoriser l'accès aux soins, sans leur imposer de charge financière ni de contrainte de gestion.

En quoi ce dispositif constitue-t-il une opportunité pour les maires, y compris ceux des petites communes ?

Nous avons précisément conçu cette offre pour qu'elle soit accessible à toutes les communes, indépendamment de leur taille ou de leurs moyens.

L'engagement municipal repose sur une convention simple, sans participation financière, sans ligne budgétaire à prévoir, sans personnel à mobiliser et sans procédure d'appel d'offres à engager.

Concrètement, la commune joue un rôle de relais d'information auprès de ses habitants. La mutuelle prend ensuite en charge l'ensemble du dispositif : présentation de l'offre, souscription, gestion des contrats et accompagnement des adhérents.

C'est une manière pour les maires de répondre à une préoccupation très concrète de leurs administrés, sans alourdir le fonctionnement de leurs services.

Comment les communes peuvent-elles concrètement mettre en place ce dispositif ?

La démarche a été volontairement simplifiée. Les maires peuvent dès à présent découvrir la Mutuelle de Solidarités Locales et effectuer une simulation de devis sur le site internet dédié : mutuelledesolidariteslocales.fr.

Après signature de la convention, la commune peut communiquer auprès de ses administrés. Ceux-ci accèdent directement à la plateforme en ligne pour découvrir les garanties, comparer les trois formules de garanties proposées et souscrire à celle qui correspond le mieux à leurs besoins.

La Mutuelle de Solidarités Locales s'adresse-t-elle uniquement aux personnes les plus modestes ?

Non. Elle est ouverte à l'ensemble des habitants de la commune, quels que soient leur âge, leur situation professionnelle ou leur niveau de revenus. Ce n'est pas un dispositif social réservé à certains publics, mais une offre mutualiste accessible à tous.

Elle a toutefois été conçue en pensant d'abord à celles et ceux pour qui la complémentaire santé représente un effort financier réel. C'est précisément parce qu'elle est ouverte à tous qu'elle peut leur être utile : en réunissant des profils variés, la mutualisation permet de proposer des cotisations maîtrisées.

ALBERT KOEHREN

Président de Mutest

Que représente l'engagement de Mutest dans cette offre proposée aux communes ?

L'engagement de Mutest est fondamental. Nous partageons le risque aux côtés de la MMC et contribuons à garantir la solidité et la pérennité du dispositif.

Suite de l'interview page suivante →

Pour les maires, c'est un élément de confiance essentiel. La Mutuelle de Solidarités Locales ne repose pas sur une opération commerciale ponctuelle, mais sur l'engagement conjoint de deux mutuelles réunies au sein de l'UMG L'Alliance Mutualiste, qui s'appuient sur près d'un siècle d'expérience mutualiste au service des territoires du Nord-Est et de leurs habitants.

Nos organismes sont portés par une gouvernance démocratique, assurée par des élus mutualistes attachés à l'intérêt général. Cette proximité de valeurs avec les élus locaux est essentielle : nous partageons la même volonté d'apporter des réponses utiles et durables aux besoins des populations.

Que change concrètement l'adhésion 100 % en ligne pour les habitants ?

Elle permet de lever de nombreux freins à la souscription. Les habitants peuvent consulter les garanties, comparer les trois formules et effectuer leur adhésion directement sur un espace sécurisé, sans avoir à multiplier les démarches.

Mais la simplicité ne signifie pas une couverture au rabais. Le contrat est responsable et propose des garanties allant au-delà du socle légal. Il est accessible sans sélection médicale, sans délai de carence et sans limite d'âge.

RUTH BITSCH

Présidente de Mutest Services

Au-delà des remboursements, comment les adhérents sont-ils accompagnés au quotidien ?

Nous avons souhaité que la Mutuelle de Solidarités Locales apporte une réponse globale, qui ne se limite pas à la prise en charge des dépenses de santé.

Toutes les formules intègrent ainsi des services complémentaires particulièrement utiles au quotidien : téléconsultation médicale accessible 24 h/24, second avis médical et assistance renforcée.

Cette assistance peut notamment intervenir dans des situations délicates : aide à domicile, garde d'enfants, transport médicalisé ou accompagnement en cas d'urgence.

Une protection juridique est également proposée en option.

Quel rôle joue la commune une fois la convention signée ?

Son rôle est avant tout celui d'un relais de proximité et de confiance.

La commune informe ses habitants de l'existence du dispositif et leur permet d'en découvrir les avantages. Elle peut notamment utiliser ses supports habituels de communication : bulletin municipal, site internet, affichage ou réunions d'information.

En revanche, elle n'intervient pas dans les adhésions, les remboursements ou le suivi des contrats. Tout cela relève de la mutuelle.

C'est un point essentiel : la commune informe et accompagne. Les élus peuvent ainsi agir en faveur de la santé de leurs administrés sans créer une nouvelle charge pour leurs services.

Vous signez déjà vos premières conventions avec des communes. Que représentent ces engagements ?

Ces premières signatures sont une étape importante et une véritable marque de confiance.

Elles démontrent que notre proposition répond à une attente concrète des élus : pouvoir agir pour améliorer l'accès aux soins de leurs habitants, sans mobiliser de ressources supplémentaires.

Chaque convention traduit une volonté locale de renforcer la solidarité et de proposer une solution supplémentaire aux personnes qui souhaitent accéder à une complémentaire santé adaptée à leur budget.

C'est également une démarche que les municipalités peuvent valoriser auprès de leurs administrés, puisqu'elle témoigne d'un engagement concret en faveur de leur santé et de leur pouvoir d'achat.

Nous remercions chaleureusement les communes qui nous font confiance. Nous espérons que leurs initiatives en inspireront d'autres et serons heureux d'échanger avec les maires présents au Salon pour construire, avec eux, de nouveaux partenariats.

Quelle ambition portez-vous pour la Mutuelle de Solidarités Locales dans les prochaines années ?

Notre ambition est de faire de la Mutuelle de Solidarités Locales un dispositif durable, identifié et accessible sur l'ensemble des territoires où nous pouvons intervenir. Nous souhaitons multiplier les partenariats avec les communes, accompagner les élus dans leur démarche et permettre à toujours plus d'habitants d'accéder à une complémentaire santé adaptée.

Au-delà du développement du dispositif, notre réussite se mesurera surtout à son utilité concrète pour les habitants et à notre capacité à répondre durablement à leurs besoins.

PUBLICITÉ



SANTÉ

Mutuelles communales : un service sans dépense, mais pas sans règles

Plusieurs milliers de communes proposent à leurs habitants une complémentaire santé négociée. Le montage est simple, à condition de respecter quelques principes.



Mairie. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

Une mutuelle communale, ou municipale, est une offre de complémentaire santé négociée à tarif de groupe pour les habitants qui ne bénéficient pas d'un contrat d'entreprise, souvent des retraités ou des indépendants. La commune ou son centre communal d'action sociale ne la finance pas : elle met les habitants en relation avec un ou plusieurs organismes, souvent par l'intermédiaire d'une association, puis organise des permanences.

Il n'existe pas de recensement officiel. Les estimations allaient de 2 000 à 3 000 communes début 2024, et l'association Actiom (« Ma commune ma santé ») revendique à elle seule plus de 4 800 communes partenaires. La première expérience est celle de Caumont-sur-Durance, dans le Vaucluse, en 2013.

Le montage juridique impose des précautions. Faute de contrepartie financière, il ne s'agit pas d'un marché public. La collectivité ne supporte pas le coût du dispositif et doit éviter d'être qualifiée d'intermédiaire en assurance au sens du code des assurances : ce sont les habitants qui souscrivent eux-mêmes. Le dispositif n'a rien d'obligatoire.

Les résultats sont modestes mais réels. En Maine-et-Loire, un rapport de la commune de Beaucouzé passe en revue une vingtaine d'expériences : 90 contrats après un an à Longué-Jumelles, au moins 60 adhérents à Tiercé, environ 100 adhérents en deux ans à Brissac-Loire-Aubance. Les économies réalisées par les adhérents sont rarement chiffrées publiquement.

Le modèle a essaimé partout en France. À Saint-Laurent-du-Var, dans les Alpes-Maritimes, la mutuelle communale passe ainsi par l'association Mut'Com.

Le contexte national pèse sur les tarifs : la Mutualité française estime que le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2027 ferait payer plus de 3 Md€ supplémentaires aux assurés via leurs complémentaires (lire page 44).

SOURCES Eurojuris · Actiom · Connexion · Ville de Beaucouzé · Mutualité française



PUBLICITÉ

SANTÉ

Santé mentale, grand âge : les CCAS en première ligne

La santé mentale reste grande cause nationale en 2026. Le service public départemental de l'autonomie doit fixer ses priorités d'ici la fin de l'année.

Grande cause nationale en 2025, la santé mentale l'est restée en 2026. L'Union nationale des CCAS a publié un guide, « Priorité santé mentale ! », pour l'accueil, l'orientation, le repérage précoce chez les jeunes et la prévention. Les épisodes dépressifs caractérisés concernaient 13,3 % des adultes en 2021, contre 7,9 % en 2005, et 20,8 % des 18-24 ans. Le dispositif Mon soutien psy a pris en charge 586 858 patients et 3,1 millions de séances depuis 2022.

Pour le grand âge, le service public départemental de l'autonomie, créé par la loi « Bien vieillir » du 8 avril 2024, se déploie depuis le 1er janvier 2025. D'ici fin 2026, chaque département doit avoir formalisé ses priorités et lancé ses premières coopérations ; les programmes d'action seront opérationnels en 2027. Les CCAS en sont partenaires.

Dans les Hauts-de-Seine, l'outil de repérage de la fragilité ICOPE a été déployé dans 12 communes, avec plus de 200 professionnels formés et 826 seniors dépistés en deux ans. En Seine-Saint-Denis, un guichet intégré seniors doit couvrir toutes les communes d'ici deux ans. Dans la Sarthe, 952 personnes ont été orientées vers un accompagnement adapté depuis janvier 2023, et près de 440 interventions du Sdis ont été évitées en un an.

Le projet de budget de la Sécurité sociale prévoit une hausse de 2,5 % des dépenses de la branche autonomie, 300 M€ de CSG affectés aux départements pour l'APA et la PCH, et la prolongation jusqu'à fin 2027 de l'expérimentation de financement des Ehpad dans 23 départements.

SOURCES Unccas · Caducée, 22/01 · Silver Eco, 7/10 · Synthèse PLFSS 2027



PUBLICITÉ

SANTÉ

Sécurité sociale 2027 : ce qui change pour les assurés et les employeurs

Dépenses d'assurance maladie en hausse de 2 %, transferts vers les complémentaires, cotisations CNRACL : le texte est soumis au vote solennel du Sénat le 18 novembre.



Établissement pour personnes âgées. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

DEUX LECTURES

« *Freinage ne veut pas dire diminution des dépenses.* »

Stéphanie Rist
Ministre de la Santé, 14 octobre 2026

« *Taxer les mutuelles, c'est taxer des assurés !* »

Mutualité française
Communiqué, octobre 2026

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2027 a été présenté en Conseil des ministres le 1er octobre 2026. Il fixe à 2 % la progression de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam), contre environ 3 % en 2025 et en 2026, et vise à ramener le déficit de la Sécurité sociale de 21,8 Md€ en 2026 à 12,7 Md€ en 2027.

À l'Assemblée nationale, le texte a été rejeté après la suppression de ses premiers articles. Au Sénat, la première partie a été adoptée le 9 novembre et la partie recettes le 13 novembre. Le vote solennel est prévu le 18 novembre : toutes les mesures citées ici peuvent encore évoluer.

Le gouvernement prévoit de ramener le déficit de l'Assurance maladie de 12,5 Md€ en 2026 à 7,8 Md€ en 2027. Selon la ministre, le plafond annuel des franchises médicales passerait de 50 à 70 euros.

Pour les assurés, le texte prévoit des déremboursements de certains soins, notamment dentaires et de transports sanitaires, transférés aux complémentaires pour 1,2 Md€. La ministre de la Santé, Stéphanie Rist, défend une maîtrise de la dépense et a mis en garde, le 14 octobre, contre des décisions futures « brutales » en l'absence de budget.

La Mutualité française chiffre la facture à plus de 3 Md€ pour les assurés en 2027, près de 3,5 Md€ en incluant les taxes payées directement par les assurés et les entreprises : 1,5 Md€ de transferts de dépenses vers les complémentaires, 500 M€ de dépenses hospitalières et 1,1 Md€ de taxation supplémentaire des cotisations. Les périmètres de calcul diffèrent de ceux du gouvernement.

Pour les employeurs publics locaux, la mesure la plus lourde concerne la CNRACL, dont le taux de cotisation employeur passerait de 37,65 % à 40,65 %. Le Sénat l'a plafonné à 40 % le 12 novembre, contre l'avis du gouvernement (lire page 21).

Le texte crée enfin une taxe sur les produits transformés sucrés et renforce les dépistages et la vaccination. Sur l'accès aux soins, il porte l'objectif de 5 000 maisons France Santé en 2027 et la mission de solidarité territoriale (lire page 35).

Pour le grand âge, la branche autonomie progresserait de 2,5 %, avec 300 M€ de CSG affectés aux départements pour l'APA et la PCH et un barème de l'APA recentré sur les bénéficiaires les plus modestes (lire page 43).

Pour les collectivités, ces arbitrages ont des effets indirects : hausse possible des cotisations des contrats collectifs de santé et de prévoyance que les employeurs territoriaux cofinancent désormais (lire page 37), pression accrue sur les CCAS et sur les mutuelles communales proposées aux habitants (lire page 42).

SOURCES Vidal, 1/10 · Legiwatch · Public Sénat, 14/10 · Mutualité française, 7/10 · Viva


Please recycle me
ORIGINAL TASTE
Coca-Cola
ORIGINAL
SINCE
TASTE

PUBLICITÉ

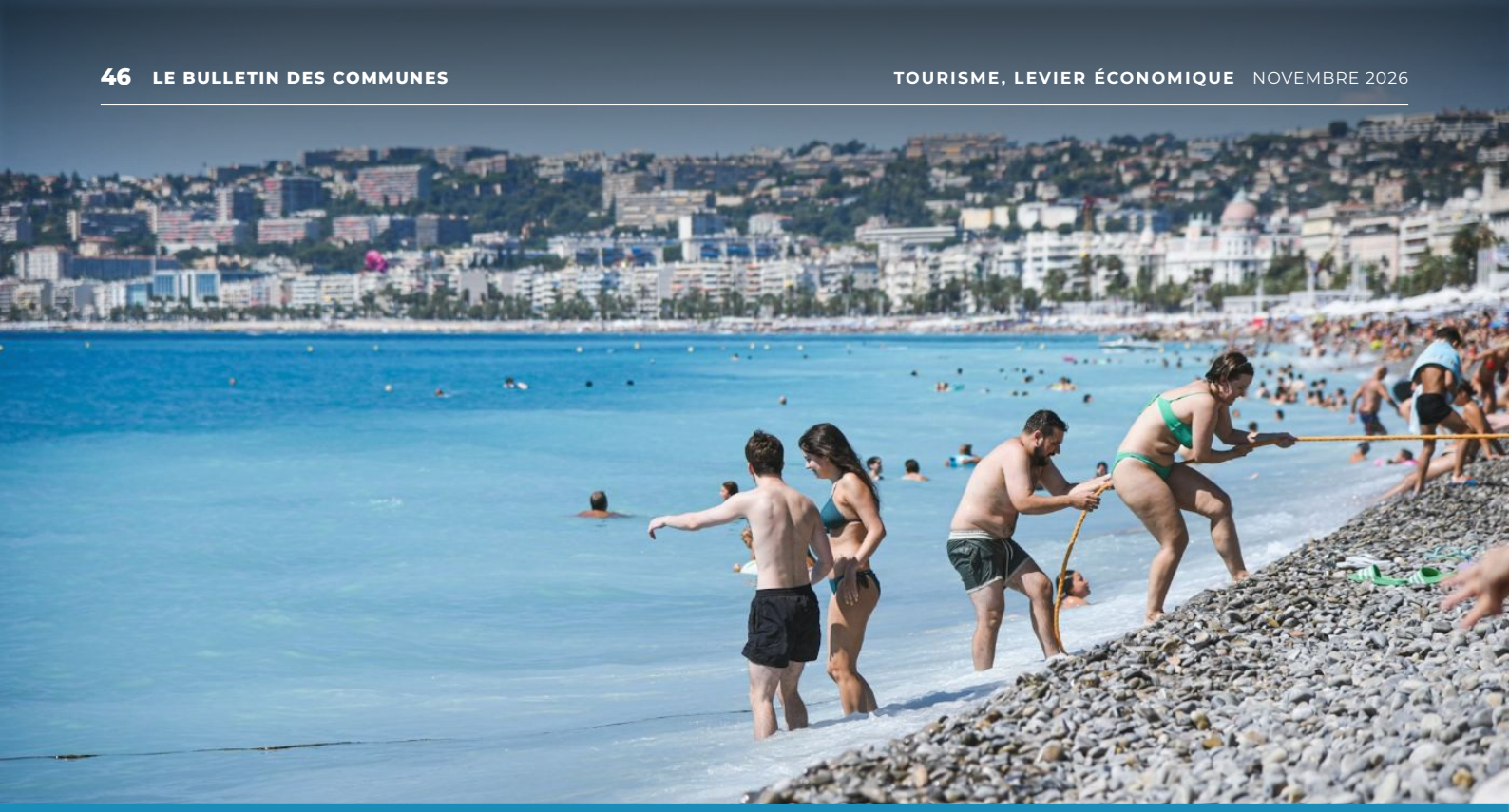

TOURISME, LEVIER ÉCONOMIQUE

Plage de galets sur la Côte d'Azur. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

Tourisme : un record en 2025, un été 2026 porté par les Français

102 millions de visiteurs internationaux, 77,5 Md€ de recettes : le tourisme reste l'un des premiers leviers économiques des territoires. Mais la clientèle étrangère marque le pas cet été.

En 2025, la France est restée la première destination mondiale, avec 102 millions de touristes internationaux contre 100 millions en 2024, selon Atout France. Les recettes internationales ont atteint le record de 77,5 Md€ (+9 %) et le solde touristique s'établit à +20,1 Md€. La consommation touristique intérieure est estimée à 222 Md€.

Le poids économique est considérable : le PIB touristique direct représentait 3,8 % du PIB en 2023, et l'hébergement-restauration emploie 1,3 million de salariés du privé, soit 7 % de l'emploi salarié privé. Le gouvernement, avec une définition plus large, évoque 8 % du PIB et 2 millions d'emplois.

L'écart avec l'Espagne, qui a encaissé 105 Md€ de recettes internationales, se réduit : -36 % en 2025, contre -38 % en 2024. Les nuitées internationales sont européennes à 76 %. Les Français, eux, ont passé 835 millions de nuits en France, dont la moitié dans les régions du Sud.

L'été 2026 a battu un record sur quinze ans dans les hébergements collectifs : 260,5 millions de nuitées de mai à août (+1,1 %), selon l'Insee. Mais la hausse est « portée exclusivement par la clientèle résidente » (+1,6 %). Le littoral de la Manche et de la mer du Nord progresse de 5,6 %, quand les zones urbaines denses reculent de 3,9 % et le Sud Atlantique de 2,3 %.

Les recettes internationales restent dynamiques : 40 Md€ à fin juin (+7 %) et 9,4 Md€ en juillet (+3,7 %). Atout France projette environ 80 Md€ pour l'ensemble de 2026. En revanche, le taux de départ des Français en juillet-août a reculé à 59 %, contre 64 %, et les nuitées en camping ont baissé de 3,6 %. Selon une analyse de TourMaG, les nuitées chinoises (-9 %) et japonaises (-10,8 %) ont reculé, et la fréquentation étrangère des grandes villes a baissé de 7,7 %.

Pour les communes touristiques, l'enjeu est double : capter cette valeur, avec la taxe de séjour et des filières locales, et réguler la pression sur le logement et les sites les plus fréquentés. Les pages qui suivent font le point sur les outils.

Le tourisme pèse aussi sur les finances locales : la taxe de séjour a rapporté 1,474 Md€ en 2025, contre 274 M€ en 2014 (lire page 50).

SOURCES Atout France, 19/02 · Atout France · Insee Focus n° 387 · Atout France, 16/09 · Maire-info

EN CHIFFRES

Le tourisme en huit chiffres

102 M

de touristes internationaux en France en 2025

77,5 Md€

de recettes internationales en 2025, un record (+9 %)

222 Md€

de consommation touristique intérieure estimée en 2025

260,5 M

de nuitées dans les hébergements collectifs à l'été 2026

1,474 Md€

de taxe de séjour collectée en 2025, contre 274 M€ en 2014

100 Md€

de recettes internationales : l'objectif de l'État pour 2030

9 M

de séjours à vélo chaque année en France

30

territoires lauréats « Destinations France à vélo » en octobre 2026

Sources : Atout France, Insee, Conseil d'État (note du 2 avril 2026 citée par l'AMF), Réseau vélo et marche, DGE.

SOURCES Atout France · Insee · AMF · Sport et tourisme

Nouveau SUZUKI VITARA

Gamme à partir de 17 490€*



*Hors conditions de commission.

Modèle présenté: Suzuki Vitara 1,6 WT Pack + peinture métalisée So'Color en option. Consommation mixte CEE gamme Vitara (V100 km) de 4,0 à 5,7. Emissions de co_2 (g/km) : de 106 à 131.* Un style de vie !

Automobiles RVO

CLERMONT-FERRAND NORD

04 73 24 37 80

PUBLICITÉ

TOURISME

100 Md€ de recettes en 2030 : la feuille de route de l'État

Saisonniers, simplification, accessibilité, tourisme durable : les priorités fixées par le gouvernement et ce qu'elles changent pour les territoires.

Le gouvernement a fixé l'objectif de 100 Md€ de recettes touristiques internationales en 2030, lors du Comité interministériel du tourisme de juillet 2025. Le ministre chargé du Tourisme, Serge Papin, l'a réaffirmé en février 2026 : « Notre cap est clair : 100 milliards d'euros de recettes en 2030. » L'ambition associée est de faire de la France la première destination de tourisme durable à la même date.

Plusieurs mesures concernent directement les collectivités : un plan « saisonniers » 2026-2028 centré sur le logement, des simplifications pour les campings et les locations saisonnières, un programme d'accessibilité visant 10 000 établissements labellisés Tourisme & Handicap en 2030, contre 3 793 aujourd'hui, et des prêts « Patrimoine » et « Tourisme » de la Banque des Territoires.

Le ministre met aussi en avant le développement des filières locales (savoir-faire, mémoire, œnotourisme, agritourisme), une stratégie de gestion des flux et des plans de sobriété hydrique. Le tourisme représente 11 % des émissions nationales de gaz à effet de serre, aux trois quarts liées au transport.

Le ministre évalue l'investissement touristique à environ 18,7 Md€. Il chiffre à 66 M€ de chiffre d'affaires annuel l'effet de la simplification accordée aux campings pour les tentes sur plancher raccordées.

Enfin, un portail unique d'aides aux vacances, géré par l'ANCV, vise 300 000 foyers : selon Serge Papin, « 4 Français sur 10 restent éloignés des vacances ».

SOURCES Maire-info, 25/07/2025 · Atout France · Au cœur du CHR, 20/02



PUBLICITÉ

TOURISME

Taxe de séjour 2027 : barème inchangé, réforme contestée

1,474 Md€ collectés en 2025. Les tarifs plafonds et planchers restent identiques en 2027, et les élus défendent l'affectation de la taxe au tourisme.



Port de Sète. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

La taxe de séjour est facultative. Elle est instituée par le conseil municipal ou communautaire avant le 1er juillet pour s'appliquer au 1er janvier suivant, et son produit est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique. Le département peut y ajouter une taxe additionnelle de 10 %.

Des taxes additionnelles régionales existent aussi : en Île-de-France, 15 % au profit de la Société des grands projets et 200 % pour Île-de-France Mobilités ; 34 % pour les lignes nouvelles LNPCA, GPSO et LNMP dans les régions concernées. Une expérimentation de trois ans, lancée par la loi de finances pour 2024, porte sur le recouvrement par les plateformes (Faritas).

Pour 2027, les tarifs plafonds et planchers sont inchangés par rapport à 2026, selon le barème publié en mars 2026. Les hébergements non classés restent taxés de 1 % à 5 % du prix de la nuitée, dans la limite d'un plafond. Les plateformes collectent la taxe pour les loueurs non professionnels ; les mineurs sont exonérés.

Le rendement a fortement progressé : 274 M€ en 2014, 1,474 Md€ en 2025, selon une note du Conseil d'État citée par les associations d'élus. Cette dynamique a suscité des projets de réforme. En juillet 2026, l'AMF, des associations d'élus et des fédérations du tourisme ont publié une position commune : elles rejettent la suppression de l'affectation du produit, une gestion centralisée et un barème proportionnel au prix, tout en restant ouvertes à la suppression de la taxe au forfait, sauf pour les ports de plaisance et certains campings.

Exemple : Dinan Agglomération applique en 2027 un taux de 4,4 %, taxe additionnelle comprise, aux hébergements non classés, plafonné à 3,85 euros par nuit et par personne.

À noter : pour une modification en 2028, la délibération devra intervenir avant le 1er juillet 2027.

Pour 2027, les meublés non classés voient leur tarif plafonné au plus bas du tarif plafond des hôtels 4 étoiles et du tarif local le plus élevé, sans hausse générale imposée par l'État.

SOURCES DGCL · Préfecture de la Haute-Loire · AMF, 9/07 · Constat Séjour · Dinan Agglomération



PUBLICITÉ

MODE D'EMPLOI

Meublés de tourisme : les outils de la loi Le Meur

Enregistrement national, plafond de 90 jours, quotas, performance énergétique : les communes disposent de nouveaux leviers pour protéger le logement permanent.



Appartement meublé. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

La loi du 19 novembre 2024, dite loi Le Meur, généralise l'enregistrement des meublés de tourisme. Le téléservice national était annoncé par la Direction générale des entreprises pour le quatrième trimestre 2026 ; l'enregistrement deviendra alors obligatoire dans toutes les communes, et les numéros communaux existants devront être renouvelés pendant une période transitoire.

Les communes peuvent abaisser de 120 à 90 jours par an la durée de location d'une résidence principale, instaurer des quotas et des autorisations de changement d'usage. Les amendes atteignent 10 000 euros pour défaut d'enregistrement et 20 000 euros pour fausse déclaration ou faux numéro. Les meublés doivent présenter un diagnostic de performance énergétique de classe A à E jusqu'à fin 2033, puis de A à D à partir de 2034.

Un même client ne peut pas louer un meublé de tourisme plus de 90 jours consécutifs. Le gouvernement prépare par ailleurs un décret portant de 6 à 12 mois le délai avant lequel un acompte peut être demandé pour une location saisonnière.

La fiscalité a aussi changé : pour les meublés non classés, l'abattement du régime micro-BIC est passé de 50 % à 30 % et le plafond de recettes de 77 700 à 15 000 euros.

Les communes doivent aussi mesurer l'enjeu : à Nice, jusqu'à 11,9 % des logements de certains quartiers du centre ont été transformés en locations touristiques. Croiser les données des plateformes avec les numéros d'enregistrement permet un suivi plus fin, quartier par quartier.

Paris limite la location d'une résidence principale à 90 jours par an depuis le 1er janvier 2025. Saint-Malo applique des quotas d'autorisations par secteur, 1 760 au total, validés par le tribunal administratif de Rennes en octobre 2024, et majore de 45 % la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

À Paris, plus de 95 000 meublés touristiques étaient déclarés fin 2024, dont environ 78 000 résidences principales.

SOURCES service-public.fr, 27/07 · Le Bulletin des Communes · Immover · Ville de Paris

EN 3 ÉTAPES

1. Mesurer : recenser les meublés déclarés et leur part dans le parc de logements, quartier par quartier.
2. Délibérer : enregistrement, plafond de 90 jours, quotas ou autorisation de changement d'usage.
3. Contrôler : croiser les numéros d'enregistrement avec les annonces et appliquer les amendes.

À RETENIR

Vérifiez sur le site de la DGE l'ouverture effective du téléservice national d'enregistrement.

TOURISME

Surtourisme : jauges, quotas, régulation, les communes reprennent la main

80 % de la fréquentation se concentre sur 20 % du territoire. De Porquerolles à Saint-Malo, des communes expérimentent des outils pour concilier accueil et vie locale.

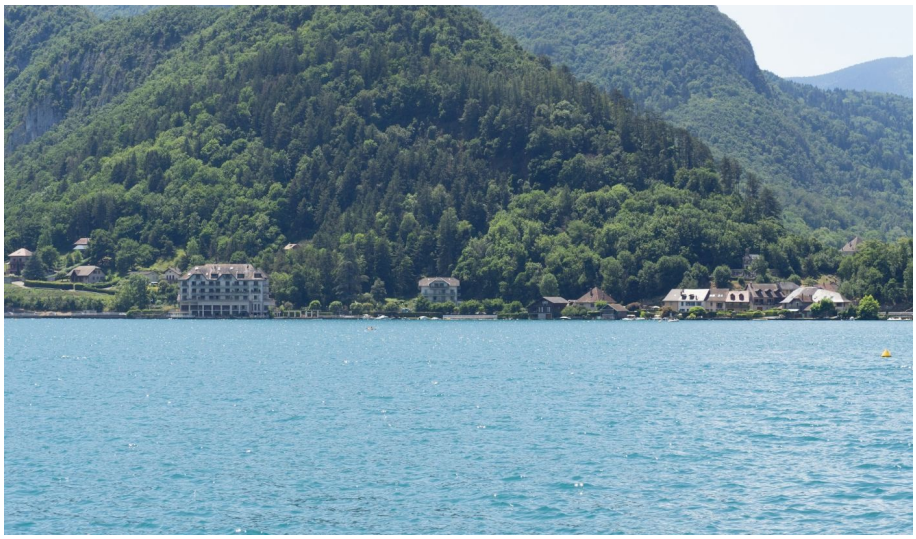

Lac de montagne. © Le Bulletin des Communes (photothèque)

ILS L'ONT DIT

« *Des endroits comme la Manche aussi, qui, il y a quelques années, n'étaient pas beaucoup fréquentés, là, ils sont saturés.* »

Serge Papin
Ministre chargé du Tourisme, TF1, 25 août 2026

La fréquentation touristique reste très concentrée : 80 % se joue sur 20 % du territoire. Nice connaît des pics de plus de 200 000 visiteurs par jour en été, et jusqu'à 11,9 % des logements de certains quartiers du centre ont été transformés en locations touristiques.

La pression gagne de nouveaux territoires. Fin août, le ministre chargé du Tourisme, Serge Papin, observait sur TF1 que des départements autrefois peu fréquentés, comme la Manche, sont désormais « saturés ». Les chiffres de l'Insee confirment le déplacement : le littoral de la Manche et de la mer du Nord a gagné 5,6 % de nuitées cet été dans les hébergements collectifs.

Premier outil : la jauge. Sur l'île de Porquerolles, dans le parc national de Port-Cros, la fréquentation est limitée à 6 000 visiteurs par jour en été, pour la troisième saison consécutive, alors que les pics atteignaient 12 000 personnes. Une charte a été signée avec les compagnies de navettes.

Ces dispositifs demandent une organisation : réservation, contrôle, information des visiteurs et des transporteurs. Ils supposent aussi d'associer les acteurs économiques, comme l'ont fait les gestionnaires de Porquerolles avec les compagnies de navettes.

Deuxième outil : la régulation des meublés. Paris a abaissé à 90 jours la durée de location d'une résidence principale ; Saint-Malo a instauré des quotas d'autorisations par secteur. La loi Le Meur permet aux communes d'aller plus loin (lire page 51).

Troisième outil : la gestion des flux et la diversification. Le gouvernement annonce une stratégie de gestion des flux et des plans de sobriété hydrique dans le cadre de l'objectif de tourisme durable en 2030. Le tourisme consomme en moyenne 240 litres d'eau par nuitée à l'hôtel et 183 litres en camping.

La question du logement des saisonniers est liée : le plan « saisonniers » 2026-2028 annoncé par l'État est centré sur le logement (lire page 49). L'État encourage aussi des formes de tourisme plus diffuses, comme le vélo, avec 30 territoires labellisés le 1er octobre (lire page 53).

Ces outils restent à l'initiative locale : aucune mesure nationale de régulation de la fréquentation n'a été annoncée cet été. Pour les élus, l'enjeu est de préserver le logement des habitants et des saisonniers, la qualité des sites naturels et l'acceptabilité du tourisme, sans renoncer à ses retombées.

À l'inverse, de nombreux territoires cherchent à attirer davantage de visiteurs hors saison.

SOURCES Le Motif, 4/08 · Ouest-France, 25/08 · Insee · Ville de Paris · Immover · Au cœur du CHR

TOURISME

Vélo, Jeux d'hiver 2030 : deux leviers pour les territoires

30 territoires labellisés « Destinations France à vélo » et des Jeux olympiques d'hiver dans les Alpes : deux chantiers de la décennie.



À RETENIR

30 lauréats « Destinations France à vélo ». Alpes 2030 : du 1er au 17 février et du 1er au 10 mars 2030.

Le tourisme à vélo représente plus de 9 millions de séjours par an, environ 20 % de clientèle étrangère, 5 Md€ de retombées directes et 33 800 emplois, selon les chiffres présentés aux Rencontres du Réseau vélo et marche. Un cyclotouriste dépense de 62 à 73 euros par jour, 24 % de plus qu'un touriste moyen.

Le 1er octobre 2026, à Nancy, Serge Papin a désigné 30 territoires lauréats du programme « Destinations France à vélo », portés pour la plupart par des intercommunalités, des offices de tourisme ou des syndicats mixtes : Arche Agglo, Haut-Chablais Interco, PNR du Morvan, Loches Sud Touraine ou Destination Mont-Ventoux Provence, entre autres.

Le schéma national compte 59 véloroutes et 10 itinéraires EuroVelo ; environ 22 millions de Français font du vélo en vacances. Le ministre des Transports, Philippe Tabarot, évoque 185 M€ mobilisés par l'État pour les infrastructures cyclables.

Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver Alpes 2030 auront lieu du 1er au 17 février et du 1er au 10 mars 2030, à Courchevel, Val d'Isère, La Plagne, La Clusaz, Le Grand-Bornand, Montgenèvre, Serre Chevalier et dans la métropole de Lyon. Le budget du comité d'organisation atteint 2,135 Md€, financé à 73 % par des ressources privées ; les ouvrages mobilisent 665 M€ de fonds publics, dont 192 M€ de collectivités autres que l'État et les Régions. Les villages des athlètes seront installés à Bozel, Saint-Jean-de-Sixt, Briançon et Oullins-Pierre-Bénite.

Le comité d'organisation est présidé depuis le 2 novembre 2026 par Geoffroy Roux de Bézieux, ancien président du Medef.

SOURCES Sport et tourisme, 6/10 · Réseau vélo et marche · ActuMontagne · AFP / Fox Sports, 29/10

Et si vous envisagiez
la formation
autrement ?

HP Formation

Nous sommes là pour former vos collaborateurs et vous conseiller

HP Formation est un organisme certifié et agréé intervenant dans les domaines de formation touchant à la santé et à la sécurité au travail : incendie, sauveteurs-secouristes, habilitations électriques, travail en hauteur...

CONTACTEZ-NOUS
04 72 25 45 45
www.hp-formation.fr

PUBLICITÉ

FLORIOT

Réhabilitation du Lycée Carriat
à Bourg-en-Bresse



Immeuble de bureau Le Notus
à Bourg-en-Bresse



BATIMENT / GENIE CIVIL
LOGEMENTS COLLECTIFS
MAISONS INDIVIDUELLES ET GROUPEES
PROMOTION IMMOBILIERE

EDEN Square, 28 logements
à Ambérieu



Centre hospitalier USLD
à Bourg-en-Bresse



floriot.com

PUBLICITÉ

CE QU'ILS ONT DIT

Budget 2027 : ce qu'ils en disent

Gouvernement, Parlement, associations d'élus : des déclarations publiques de septembre à novembre 2026, avec leur source.

> *« En 2027, les ressources des collectivités progresseront au rythme de l'inflation. »*

Sébastien Lecornu
Premier ministre

Message sur X, 22/09/2026, cité par Localtis · source →

> *« Ouvert à la discussion et à des ajustements. »*

Françoise Gatel
Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, à propos du projet de budget

Maire-info, 19/10/2026 · source →

> *« Nous ne sommes pas le dernier kilomètre de l'action publique mais son premier mètre. »*

David Lisnard
Président de l'AMF

AMF, 23/09/2026 · source →

> *« Aucune entité, qu'elle soit privée ou publique, ne peut supporter une telle ponction supplémentaire sur ses ressources. »*

Sept associations d'élus
Déclaration commune (Régions de France, Départements de France, AMF, France urbaine, Intercommunalités de France, Villes de France, APVF)
14/10/2026 · source →

> *« Contrairement à ce que l'État laisse entendre, les élus ne sont pas des agents de la récession. »*

André Laignel
Premier vice-président délégué de l'AMF

AMF, 25/06/2026 · source →

> *« Beaucoup de collectivités vont se retrouver dans de très grosses difficultés. »*

Christine Lavarde
Rapporteure générale du budget au Sénat

Banque des Territoires, 12/11/2026 · source →

> *« Ce budget était mauvais à l'origine, il le reste à l'issue des débats. »*

Éric Coquerel
Président de la commission des finances de l'Assemblée nationale

Maire-info, 5/11/2026 · source →

> *« Depuis juillet, je n'ai pas eu un seul contact avec le Premier ministre. »*

François Sauvadet
Président de Départements de France

Public Sénat, 16/10/2026 · source →

CE QU'ILS ONT DIT

Libertés locales, Congrès, santé : ce qu'ils en disent

Les positions publiques des responsables nationaux et des candidats sur les sujets du Congrès. Les deux candidats à la présidence de l'AMF sont cités à égalité.

> *« Pour ma part, je ne vais pas faire entrer la présidentielle dans l'AMF. »*

David Lisnard
Président sortant de l'AMF, candidat à sa réélection

Public Sénat, 4/11/2026 · source →

> *« Je veux consacrer mon énergie à l'association, à ses adhérents et à la défense des libertés locales. »*

Philippe Laurent
Maire de Sceaux, candidat à la présidence de l'AMF

Maire-info, 14/09/2026 · source →

> *« Le congrès de l'AMF ne peut pas devenir un temps de la présidentielle. »*

Jean-François Debat
Maire de Bourg-en-Bresse, président du Comité des finances locales

Public Sénat, 4/11/2026 · source →

> *« Simplifier le droit n'est donc jamais l'affaiblir. »*

Françoise Gatel
Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation

Séance du Sénat, 23/06/2026 · source →

> *« On peut supprimer une institution mais on ne fait pas pour autant disparaître les besoins auxquels elle répond. »*

Boris Ravignon
Président d'Intercommunalités de France

Banque des Territoires, 15/10/2026 · source →

> *« Est-ce que c'est utile ? La réponse est oui. »*

Sébastien Lecornu
Premier ministre, à propos du projet de loi sur les polices municipales

Sénat, 14/10/2026 · source →

> *« Freinage ne veut pas dire diminution des dépenses. »*

Stéphanie Rist
Ministre de la Santé, à propos du budget de la Sécurité sociale

Public Sénat, 14/10/2026 · source →

> *« Plus l'État prélève dans nos ressources, plus les comptes publics vont mal. »*

David Lisnard
Président de l'AMF

Maires de France, 2/11/2026 · source →


FERRERO ROCHER
FERRERO ROCHER
FERRERO ROCHER
FERRERO ROCHER
FERRERO ROCHER
FERRERO ROCHER

PUBLICITÉ

PUBLICITÉ

Info Communes

L'APPLI DE LA VIE LOCALE

NOUVELLE APPLICATION · GRATUITE

Votre commune, et toutes les autres, dans votre poche

Actualités, agenda, associations, commerces… et le Guidorama pour trouver des idées de sorties et préparer vos voyages.



Autour de moi
Les services, commerces et lieux utiles près de chez vous.

Événements
Fêtes, marchés, spectacles : l'agenda de votre territoire.

Destinations
Le Guidorama : idées de sorties et de week-ends partout en France.

Alertes
Les informations importantes de votre commune, en direct.

Téléchargez Info Communes dès maintenant

Élus : faites connaître l'application à vos habitants. Flashez le code de votre téléphone.

App Store
iPhone et iPad

Google Play
Téléphones Android

infocommunes.fr
Sur ordinateur

AGENDA

Les rendez-vous de la semaine

24 NOV.

Séance d'ouverture du 108e Congrès, discours des deux candidats à la présidence de l'AMF

Grand auditorium, 13 h 30 · émission spéciale Public Sénat à 11 h

24 NOV.

Prix de l'innovation territoriale : pitchs des finalistes puis cérémonie

Arène de l'Audace, Salon (pavillon 7), 12 h 30 et 18 h

25 NOV.

Journée de l'innovation sociale avec la Fondation La France s'engage

Arène de l'Audace, Salon des maires

25 NOV.

Clôture du vote AMF à 13 h, proclamation des résultats ; émission spéciale franceinfo à 19 h 30

amf.webvote.fr · franceinfo

26 NOV.

Débat plénier « Finances : en finir avec les erreurs du passé »

Grand auditorium, 9 h 30

26 NOV.

Séance solennelle de clôture, lecture de la résolution générale

Grand auditorium, 14 h · émission spéciale Public Sénat

LE KIOSQUE

Tous nos magazines à lire gratuitement en ligne

Dont le numéro spécial Sud-Est de novembre 2026 : territoires, énergie, eau, logement.

Ouvrir le kiosque →

ANNONCEURS

Parlez directement à 39 720 décideurs territoriaux

Publicité cliquable, publi-reportage, avis d'expert. Contact : Maxime Leroy, maxime.leroy@bulletindescommunes.net, 06 25 99 56 27.

Écrire à la régie →

À GARDER SOUS LA MAIN

Quinze repères pour 2027

L'essentiel de ce numéro en une page : à garder sous la main pendant le Congrès et au conseil municipal.

01	**Budget 2027**	Séance au Sénat à partir du 20 novembre ; commission mixte paritaire possible dès le 9 décembre. p. 19 →
02	**CPEB**	2,5 Md€ dans le projet du gouvernement, 1,5 Md€ selon la commission des finances du Sénat. p. 19 →
03	**FCTVA**	Projet initial : 16,404 % pour la voirie et l'investissement vert, 11,404 % pour le reste. Baisse supprimée au Sénat en commission. p. 18 →
04	**CNRACL**	Taux employeur porté à 40,65 % dans le projet, plafonné à 40 % par le Sénat le 12 novembre. p. 21 →
05	**Attributions de compensation**	Rapport quinquennal à adopter avant le 30 décembre 2026. p. 22 →
06	**Statut de l'élu**	Trimestre de retraite et déclaration HATVP pré-remplie au 1er janvier 2027. p. 26 →
07	**Marchés de travaux**	Nouvelle dispense de publicité sous un seuil à partir du 1er janvier 2027. p. 25 →
08	**Eau et assainissement**	Plus de transfert obligatoire aux communautés de communes depuis le 1er janvier 2026. p. 22 →
09	**Polices municipales**	Projet de loi adopté au Sénat, toujours en attente de séance à l'Assemblée. p. 27 →
10	**ZAN et ZFE**	Dérogations ZAN censurées, ZFE maintenues par le Conseil constitutionnel (21 mai 2026). p. 30 →
11	**Prévoyance des agents**	Contrat collectif financé à 50 % au moins par l'employeur au plus tard le 1er janvier 2029. p. 37 →
12	**Santé des agents**	Participation employeur d'au moins 15 € par mois et par agent depuis le 1er janvier 2026. p. 37 →
13	**France Santé**	5 000 maisons labellisées visées en 2027 par le budget de la Sécurité sociale (en discussion). p. 35 →
14	**Taxe de séjour**	Barème 2027 inchangé ; délibération avant le 1er juillet pour l'année suivante. p. 50 →
15	**Meublés de tourisme**	Enregistrement obligatoire partout à l'ouverture du téléservice national. p. 51 →



Livraison dès demain offerte (1)

Commandez vos produits
jusqu'à 22h sur boulanger.com

v

Choisissez votre créneau de livraison
(matin, après-midi ou créneau de 2h) (2)

v

Le lendemain, nous livrons le produit
dans la pièce de votre choix

v

Nous le mettons en service
et vous donnons quelques conseils d'utilisation

PUBLICITÉ

MÉTHODE

Sources et méthode

Ce numéro a été réalisé du 12 au 16 novembre 2026 à partir de sources publiques : programme officiel et dossier de presse du 108e Congrès (AMF), site du Salon des maires, Maire-info, Banque des Territoires (Localtis), Public Sénat, sites de l'Assemblée nationale et du Sénat, service-public.fr, collectivites-locales.gouv.fr, Cour des comptes, Assurance maladie, Insee, Atout France.

Les chiffres qui diffèrent d'une source à l'autre sont signalés dans les articles, avec les écarts de périmètre lorsqu'ils sont connus.

Les citations reproduites ont été prononcées ou écrites publiquement ; leur auteur, leur date et leur source sont indiqués. Les liens de chaque page renvoient aux documents d'origine.

Le budget de l'État et celui de la Sécurité sociale pour 2027 étant en cours d'examen, les montants cités sont des propositions susceptibles d'évoluer. Les programmes du Congrès et du Salon peuvent être modifiés par les organisateurs ; certains intervenants sont annoncés « sous réserve ».

Les fonctions des personnalités citées sont celles connues au 16 novembre 2026. La version en ligne de ce magazine sera mise à jour après le Congrès.

Les photographies proviennent de la photothèque du Bulletin des Communes ; elles illustrent les sujets et ne représentent pas nécessairement les lieux ou les personnes cités. Les publicités portent la mention « Publicité », les contenus de partenaires la mention « contenu sponsorisé ».

Une erreur, une précision ? Écrivez à redaction@bulletindescommunes.net.

Ce numéro est diffusé gratuitement aux élus et aux agents des collectivités.



PUBLICITÉ

Galeries Lafayette

GALERIESLAFAYETTE.COM



GALERIES LAFAYETTE CLERMONT-FERRAND

25 PLACE DE JAUDE - TÉL.: 04 73 93 82 55

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 À 19H30 ET LE SAMEDI JUSQU'À 20H

PUBLICITÉ



PUBLICITÉ